



Communauté d'agglomération
du **Boulonnais**
www.aggo-boulonnais.fr

Plan Climat
Air Energie Territorial
du Boulonnais

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

ÉDITO

Notre territoire boulonnais est bel et bien impacté par les dérèglements climatiques. Les récentes inondations, tout comme les périodes de sécheresse, soulignent l'urgence d'agir à notre échelle pour faire face à ces enjeux planétaires. Le choix est d'agir collectivement afin de contribuer à la transition écologique et énergétique du territoire.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais place au cœur de chacune de ses politiques, le développement durable. Elle poursuit ses actions liées au Plan Climat Air Energie Territorial adopté en 2021, tout en suivant les directives du COT ADEME signé en 2022 : dans **le développement économique** avec l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire de décarbonation, dans **la gestion durable des ressources** avec le plan de sécurisation de l'eau et celui de la prévention des

inondations, dans **l'économie circulaire** avec la validation du Projet Alimentaire Territorial du Boulonnais ou encore la valorisation des déchets alimentaires, dans **les mobilités douces** avec l'intensification des aménagements cyclables et des transports partagés, dans **la sobriété énergétique** avec les aides à la rénovation des bâtiments...

Et parce qu'il est essentiel de s'adapter et d'évoluer en fonction des enjeux qui sont les nôtres, l'agglomération a souhaité réunir toutes les forces vives du territoire pour construire son **PROJET DE TERRITOIRE** afin de tracer sa trajectoire de transition. Un projet ambitieux qui a été voté en avril 2025 et qui allie innovation, solidarité, sobriété et excellence.



Frédéric Cuvillier
Président de la Communauté
d'agglomération du Boulonnais,
Maire de Boulogne-sur-Mer,
Ancien Ministre



Dominique Godefroy
Vice-Président en charge de Nausicaá,
de la biodiversité et du Plan Climat

SOMMAIRE

Les engagements de la CAB dans la transition écologique

Le Plan Climat Air Énergie Territorial et le COT ADEME Territoire Engagé Transition Écologique

Le Projet de Territoire

.....Pages 4 à 7

PARTIE I

Les faits marquants 2025 répondant aux orientations et actions du PCAET

Faire de la transition énergétique et écologique (TEE) un levier de développement territorial avec un enjeu de sobriété

.....Pages 10 à 16

Développer les productions et consommations d'énergies renouvelables (ENR) locales

.....Pages 17 à 18

Gérer durablement les ressources en assurant la qualité du cadre de vie et de la biodiversité

.....Pages 19 à 25

Entreprendre, produire et consommer durablement

.....Pages 24 à 28

Favoriser les proximités et les mobilités moins carbonées

.....Pages 29 à 34

Réduire l'impact énergétique des bâtiments

.....Pages 35 à 38

Zoom sur la qualité de l'air

.....Pages 39 à 40

PARTIE II

Les autres politiques publiques répondant à des finalités du développement durable

L'épanouissement de tous les êtres humains

.....Pages 42 à 44

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

.....Pages 45 à 46

Synthèse du compte administratif 2024

.....Pages 48 à 49

LES ENGAGEMENTS DE LA CAB DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le PCAET c'est 6 orientations — 21 objectifs — 56 actions

FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AVEC UN ENJEU DE SOBRIÉTÉ

Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique

- 1 Mettre en place des opérations d'écologie industrielle territoriale (EIT)
- 2 Accompagner le développement d'une économie locale verte et bleue innovante

Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour de la transition écologique et énergétique

- 3 Définir un programme coordonné d'animations pour sensibiliser aux enjeux Air Énergie Climat
- 4 Permettre aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique et écologique

Intégrer dans les compétences des collectivités les enjeux Climat Énergie et de qualité de l'air

- 5 Mettre en cohérence la mise en œuvre des compétences et le fonctionnement des collectivités avec les objectifs du PCAET
- 6 Permettre des actions de mutualisation entre les EPCI du Pays Boulonnais pour une meilleure gestion des ressources (eau, biodiversité...)
- 7 Généraliser l'éco-conditionnalité de la commande publique

Assurer la communication et la dynamique du Plan Climat Air Énergie Territorial

- 8 Les collectivités coordinatrices de la transition énergétique et écologique
- 9 Créer et animer un comité financier des partenaires pour faire le lien entre les entreprises et les financeurs
- 10 Créer et gérer un budget participatif
- 11 Créer et animer un Club Climat

DÉVELOPPER LES PRODUCTIONS ET CONSOMMATIONS D'ENR LOCALES

Développer un mix énergétique ambitieux et innovant dans le respect de la qualité patrimoniale et paysagère du territoire

- 12 Accompagner la mise en œuvre de projets locaux d'énergies renouvelables
- 13 Développer la production de biogaz dans le respect du schéma de développement des EnR du Parc Naturel Régional
- 14 Mettre en œuvre le projet de thalassothermie à l'échelle de la zone de Capécure
- 15 Porter une réflexion sur l'hydrogène comme source d'énergie

Calibrer les réseaux pour accueillir ces nouvelles formes d'énergie

- 16 Mener une réflexion sur la capacité d'accueil des réseaux d'énergie

Relocaliser la production / consommation d'énergies renouvelables en appuyant les démarches d'autoconsommation et/ou citoyennes

- 17 Soutenir l'autoconsommation dans le cadre de projets d'énergie renouvelable
- 18 Structurer une filière artisanale locale pour le développement des énergies renouvelables

GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN ASSURANT LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DE LA BIODIVERSITÉ

Optimiser et mutualiser l'usage de la ressource en eau

- 19 Récupérer, stocker et réemployer les eaux de pluie et de ruissellement
- 20 Trouver de nouvelles ressources en eau et optimiser les ressources existantes
- 21 Développer un outil d'aide à la gestion des consommations d'eau des activités économiques et des collectivités

Assurer une gestion qualitative et quantitative des ressources naturelles en favorisant les continuités écologiques et la biodiversité

- 22 Favoriser l'implantation de haies bocagères
- 23 Préserver et valoriser les trames bleues
- 24 Réduire l'empreinte lumineuse pour une meilleure prise en compte des trames noires

1

2

3

4

- Favoriser et accompagner la mutation vers une gestion durable des espaces agricoles, forestiers et verts**
- 25 Promouvoir et accompagner la gestion différenciée dans les espaces verts des collectivités
26 Créer des pépinières agricoles
27 Développer l'agro-écologie dont l'agroforesterie
28 Poursuivre la démarche ClimAgri, adaptée aux nouvelles ambitions du PCAET, en assurant une animation partagée sur l'évolution des pratiques agricoles
29 Développer une filière locale de cultures protéinées
30 Mettre en place une réglementation sur le boisement des parcelles
- Anticiper les effets du changement climatique sur le territoire et la population**
- 31 Créer de nouveaux espaces de nature en centres villes et centres bourgs
32 Mettre en place une gouvernance transversale sur l'adaptation au changement climatique

ENTREPRENDRE, PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT

- Relocaliser, valoriser et encourager les productions écoresponsables pour développer des filières territoriales pourvoyeuses de valeur ajoutée et d'emplois**
- 33 Accompagner la structuration et le développement des circuits-courts
34 Mutualiser la commande publique pour un approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et/ou bio
35 Promouvoir et valoriser les produits locaux et/ou bio
- Encourager le développement d'une consommation écoresponsable**
- 36 Encourager la récupération, le réemploi et le faire soi-même
- Innover dans la prévention, la collecte et le traitement des déchets**
- 37 Inciter aux bonnes pratiques pour réduire la production de déchets
38 Développer des pratiques innovantes et cohérentes de collecte des déchets
39 Impliquer les grandes surfaces sur la thématique du tri sélectif

5

- Maintenir, sécuriser et développer les mobilités durables et alternatives avec des continuités entre les territoires du Pays Boulonnais**
- 40 Structurer la mobilité décarbonée
41 Développer et organiser l'écomobilité dans les déplacements domicile-école
42 Développer et organiser l'écomobilité dans les déplacements domicile-travail
43 Favoriser l'utilisation des transports en commun
- Faire du Pays Boulonnais un hub logistique performant, innovant et soutenable**
- 44 Développer la multimodalité en s'appuyant sur des pôles de transports structurants
45 Sauvegarder et promouvoir le réseau ferré et les gares
46 Fluidifier les transports de marchandises et mettre en place une logistique de traitement du dernier kilomètre
- Mettre en œuvre un aménagement durable pour optimiser les flux de déplacement et favoriser les connexions**
- 47 Améliorer l'accessibilité des centres villes et centres bourgs notamment dans l'aménagement des espaces publics
48 Organiser les mobilités touristiques dans le respect du paysage et du patrimoine

6

- RÉDUIRE L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS**
- Poursuivre les efforts en matière d'amélioration du parc de logements privés**
- 49 Créer un guichet unique de l'habitat à destination des particuliers
50 Abonder les dispositifs locaux d'aide aux particuliers pour la rénovation énergétique
- Garantir un habitat décent et performant énergétiquement en lien avec les bailleurs sociaux**
- 51 Développer et soutenir les processus verts et innovants de gestion des espaces collectifs et les nouvelles formes d'habitat auprès des bailleurs sociaux
- Mobiliser les collectivités et les entreprises autour de la maîtrise de la consommation énergétique**
- 52 Mettre à la disposition des très petites et moyennes entreprises (TPE / PME) un conseiller en énergie
53 Améliorer et promouvoir la performance énergétique du bâti public
- Accompagner le développement d'une filière de construction durable**
- 54 Développer la formation en écoconstruction et en construction durable
55 Accompagner la structuration d'une filière de déconstruction
56 Promouvoir les matériaux écologiques et locaux pour la construction

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En 2018, le Pays boulonnais, regroupant la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), la Communauté de communes de la Terre des Deux Caps (CCT2C) et la Communauté de communes de Desvres-Samer (CCDS), s'est engagé dans l'élaboration d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, adopté par la CAB en février 2021 pour la période 2021-2026. Ce plan vise à structurer la transition écologique et énergétique locale autour de 56 actions et 173 étapes opérationnelles, organisées en un enjeu transversal de sobriété et **six grands axes stratégiques** :

- développement des énergies renouvelables locales,
- gestion durable des ressources et de la biodiversité,
- promotion d'une économie circulaire,
- encouragement des mobilités bas-carbone,
- et réduction de l'impact énergétique des bâtiments.

À mi-parcours, environ 60 % des étapes sont réalisées ou en cours, mais un tiers reste non engagé et devra être requalifié ou priorisé. Le bilan est jugé satisfaisant et dynamique, notamment grâce à la signature en 2022 d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME dans le cadre de la démarche Territoire Engagé Transition Écologique, qui facilite le suivi et la mobilisation des services. Toutefois, des difficultés persistent, comme le nombre trop important et peu pertinent d'indicateurs et des fiches actions à adapter pour faciliter la mise en œuvre.

L'atteinte des objectifs quantitatifs est sur la bonne voie, les indicateurs progressent favorablement. Après 3 ans de mise en œuvre, il est important de mobiliser l'ensemble des acteurs autour du PCAET afin de rappeler les objectifs fixés à l'horizon 2026 et de continuer à se mobiliser collectivement.

Le COT ADEME Territoire Engagé Transition Ecologique, ce sont 8 priorités – 72 actions

Le COT ADEME signé en février 2022 pour un « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE), est un dispositif de management et de labellisation sur 4 ans évaluant les politiques locales « Climat-Air-Énergie » (CAE) et « Économie Circulaire » (ECi). Ce contrat se déroule en deux phases : la première a permis de réaliser les audits, établir un état des lieux, mobiliser les gouvernances, définir les objectifs et élaborer un plan d'actions. La seconde phase (mai 2023-mai 2026) consiste à suivre et enrichir les plans d'actions, avec une évaluation finale prévue en 2026 ; deux visites annuelles ont permis de dresser les bilans, suivis de comités de pilotage en mars 2024 et mai 2025. À ce jour, le score global a atteint 38 %, soit une progression de + 5,4 % depuis le début du COT, mais encore en deçà de l'objectif fixé à + 12 % d'ici 2026. La dynamique est plus marquée sur le volet CAE, tandis que les avancées sur l'économie circulaire restent insuffisantes.

Pour atteindre les objectifs, plusieurs priorités ont été fixées :

- accélérer la rénovation énergétique des bâtiments,
- renforcer le suivi annuel des consommations d'énergie,
- mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial,
- élaborer une stratégie de tourisme durable,
- réaliser un budget vert et un plan de mobilité interne,
- finaliser le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés),
- valider une politique d'achats durables
- et former les agents à l'économie circulaire.



Projet de territoire du Boulonnais

En parallèle, depuis le printemps, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et les 22 communes qui la composent travaillent à la formalisation d'un « Projet de territoire ».

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et les 22 communes qui la composent se sont engagées dans une démarche de « Projet de territoire ». Tout au long de son processus de construction, une véritable démarche de travail partagée et concertée a été proposée à travers des enquêtes à destination des habitants, élus et entreprises, des rencontres individuelles, un forum des élus puis des partenaires ainsi que des ateliers mixtes. Il a été présenté aux élus et partenaires lors d'un évènement d'officialisation qui s'est déroulé le 02 avril 2025 et approuvé par délibération en date du 30 avril 2025.

Il s'agit d'une démarche de nature politique dont l'objectif est de se fixer collectivement une trajectoire et de se doter d'une feuille de route dans la durée à travers les objectifs suivants :

- Réinterroger le binôme intercommunalité communes sur des objectifs partagés et sur des principes de solidarité pour que l'action publique locale soit la plus efficace et la plus harmonieuse possible.
- Rendre visibles les grands projets aux citoyens.

Terre d'exception, terre d'ambitions tournée vers l'halieutique, le tourisme et l'innovation, le projet de territoire du Boulonnais affiche les six caps suivants :

- Un territoire d'exception par son cadre de vie,
- Un territoire d'excellence en écologie industrielle et maritime,
- Un territoire capital(e) du tourisme en côte d'Opale,
- Un territoire d'innovations économiques,
- Un territoire de proximité(s) solidaire et citoyen,
- Un territoire interconnecté qui réinvente les mobilités de demain.

De plus, un volet gouvernance organise la mise en œuvre du projet de territoire à travers :

- Les échanges et les partages d'expériences entre élus et services au sein du territoire, afin de promouvoir le fait communautaire,
- Le renforcement de l'articulation des politiques communautaires et communales,
- La structuration des partenariats à différentes échelles territoriales,
- La mise en œuvre de nouvelles formes de participation citoyenne.

Ce projet de territoire, loin d'être une fin en soi, se veut un cadre d'intervention partagé et évolutif pour les acteurs de l'agglomération.



Depuis 2011, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport annuel sur la situation du territoire en matière de développement durable préalable au rapport d'orientation budgétaire.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable et de prendre du recul sur les politiques et actions menées pendant l'année écoulée.

L'objectif de développement durable répond à 5 finalités



La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère



La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources



Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



L'épanouissement de tous les êtres humains



La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

La première partie du Rapport de Développement Durable retrace les faits marquants en lien avec les actions du PCAET, puis dans une seconde partie, les autres politiques publiques qui répondent aussi à des finalités du Développement Durable.

PARTIE 1

**LES FAITS MARQUANTS 2025
RÉPONDANT AUX ORIENTATIONS
ET ACTIONS DU PCAET**

1

FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AVEC UN ENJEU DE SOBRIÉTÉ

ACTION N°1



METTRE EN PLACE DES OPÉRATIONS D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

Territoires d'industrie du Pays Boulonnais

Retenu parmi les 18 Territoires d'Industries validés sur la Région, le territoire boulonnais – qui regroupe les trois EPCI du Pays Boulonnais – poursuit sa démarche volontariste en faveur du développement industriel local. Labellisé en 2023 pour la période 2023-2027, le dispositif est piloté par le Pays Boulonnais, en partenariat avec l'Etat, la Région et les acteurs économiques. Il vise à répondre aux défis industriels du territoire :

- L'innovation, clé de la compétitivité des entreprises,
- Le développement des compétences et la formation professionnelle,
- L'attractivité des métiers industriels,
- La transition écologique et énergétique,
- L'optimisation des politiques foncières.

12 actions sont déclinées autour de 4 thématiques parmi lesquelles :

- Elaboration d'un annuaire inversé des acteurs (Innovation)
- Opération Collective Ateliers de Mareyage du futur (Recrutement)
- Atelier pour le développement de l'économie circulaire (Innovation)
- Atelier appréhension du savoir-être (entreprise et employés)



Un comité de revue de projets est organisé tous les trimestres avec la participation de la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), Région Hauts-de-France, DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), ADEME et FEAMPA (Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture). Le 17 juin 2025, les actions menées, dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie, à l'échelle du pays boulonnais ont été présentées devant les 73 maires du territoire. Le 5 juillet 2025, un premier atelier d'information a été organisé sur les outils financiers d'aide à la Décarbonation.

ACTION N°2



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE VERTE ET BLEUE INNOVANTE

Le parc paysager d'activités de Landacres pour mêler biodiversité et économie

Le parc paysager d'activités de Landacres représente 170 hectares qui s'étendent sur les communes de Baincthun, Hesdin l'Abbé et Isques, dont 110 sont dédiés aux activités économiques. Doté de la certification environnementale ISO 14 001 depuis sa création en 1998, le parc concilie accueil d'entreprises et préservation du paysage et de l'environnement. Au regard de la coulée verte qui le traverse et des richesses écologiques du bocage boulonnais, il est en effet essentiel de maintenir la biodiversité en place tout en y développant les activités économiques. Ainsi, les aménagements publics et privés de Landacres ainsi que l'entretien des espaces verts du site s'inscrivent dans un concept de développement durable et font partie d'une démarche respectueuse de l'environnement. Ces efforts en matière de gestion sont mis en œuvre par l'Association Syndicale de Landacres (ASL) à laquelle adhère la vingtaine d'entreprises qui occupent le parc. L'association, accompagnée par la CAB, intervient sur les espaces verts publics et privés de Landacres de la même façon. Ainsi sont pratiquées les démarches suivantes : entretien des lisières de forêt et des banquettes de haies, fauchage tardif, zéro produit phytosanitaire, valorisation des déchets verts, éco pâturage... Par ailleurs, au sein du parc de Landacres est implantée une unité de méthanisation, Landacres Energie, qui produit du gaz vert injecté directement dans le réseau GRDF. Les tontes des espaces verts du parc sont notamment utilisées par le méthaniseur.

Le parc de Landacres est paysager et comprend de nombreuses haies protégées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dont certaines abritent de la faune et de la flore elles-aussi protégées. Certaines haies sont situées au milieu de parcelles à commercialiser et pourraient limiter l'implantation de projets économiques.

Une nouvelle action a été mise en œuvre sur le parc de Landacres au printemps 2025 dans le cadre de l'Association Syndicale de Landacres : un verger pédagogique au niveau du Hameau de la Courcolette, commune de Baincthun. Dans le cadre des premières actions de la CAB liées à son Projet Alimentaire Territorial, ce verger compte 65 arbres fruitiers qui pourront produire d'ici deux ans. Les objectifs sont multiples : fournir des fruits dans le cadre de paniers solidaires au profit des salariés du site, apporter un lieu de découverte voire de jardinage pour les écoles et associations des communes du parc et contribuer au développement de la biodiversité dans le périmètre de Landacres.

Le nouveau président de l'ASL élu en septembre 2024 insuffle une dynamique dans la réalisation de démarches collectives entre les entreprises du parc de Landacres mais aussi d'autres entreprises du territoire. L'objectif est de permettre aux entreprises d'échanger notamment sur la mutualisation des besoins qu'elles ont en commun : achat d'énergie, récupération des eaux industrielles, achats d'équipements mutualisés, mutualisation de prestations (nettoyage...).

Landacres est aussi l'une des dernières opportunités de foncier économique de l'agglomération boulonnaise. Dans le cadre des impératifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de la commercialisation des parcelles, la CAB adapte la superficie des parcelles selon les besoins précis de l'investisseur. L'objectif est d'économiser le foncier. En développant son village PME au sein du site de Landacres, la CAB permet aux petites et moyennes entreprises (notamment issues de la pépinière d'entreprises Créamanche) de s'implanter durablement au sein de l'agglomération. Et que ce soit pour ces prospects ou pour de plus grandes unités, la Communauté d'agglomération préconise une gestion économe de son foncier économique afin de limiter l'impact sur le long terme que ce soit en termes de consommation que d'imperméabilisation.



Lancement d'un programme d'accélération de start-ups

Le Boulonnais était déjà doté d'une pépinière halieutique (Haliocap) et d'un incubateur dédié aux entreprises innovantes de l'économie bleue durable (le Blue Living Lab by Nausicaá, qui a accompagné en 2024-2025, 6 nouveaux projets : Fishbotica ; Aqua Tsaka ; Mon Miracle ; InPhyto ; Guscio et Talky Divy).

Depuis janvier 2025, le territoire est également doté d'un programme d'accélération de start-ups et PME innovantes : Aquarize. Développé sous l'impulsion du Pôle de compétitivité Aquimer et en partenariat avec Boulogne Développement Côte d'Opale, la CCI Littoral-HDF ; le Blue Living Lab de Nausicaá et la CAB, ce programme permet à chacun des partenaires d'accompagner un porteur dans le développement de son entreprise (création ou passage à une phase industrielle). La seconde promotion du programme démarera en janvier 2026.

Candidature à la labellisation régionale « parc innovation Hauts-de-France »

Le Label Parc Innovation est accordé aux sites régionaux d'excellence qui concentrent une communauté d'innovation dynamique. Localisés à proximité d'écoles ou campus universitaires, d'un tissu économique impliqué et de centres de recherche, ils ont tous vocation à être moteurs dans leur domaine en mutualisant les énergies des universitaires, de la recherche et des entreprises.

La pierre angulaire de ce label est le diptyque incubateur/accélérateur dont doivent disposer les sites labellisés : cette condition étant désormais remplie depuis le lancement du programme d'accélération Aquarize, la CAB a donc officiellement candidaté en 2025 auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France afin d'être reconnue comme Parc Innovation régional.



Le Festival Innovation Mer & Littoral — FIML

Au sein du premier port de pêche français et de la première place européenne de transformation des produits de la mer, la filière économie bleue (zone industrialo-portuaire de Capécure, Nausicaá — Centre National de la Mer, etc.) contribue grandement à l'attractivité et au développement du territoire.

Le Festival Innovation Mer & Littoral (FIML) célèbre chaque année l'innovation bleue en rassemblant les esprits créatifs et les acteurs clés du territoire. Véritable incubateur d'idées et lieu de rencontre privilégié pour les professionnels du secteur, le FIML s'articule chaque année en 4 temps forts :

- le Rendez-vous de l'Innovation Bleue : cette plénière se tient chaque année à Nausicaá et met en valeur des initiatives durables et innovantes en lien avec l'Océan ;
- les Ateliers de l'Innovation : conférences, tables rondes et partages d'expérience à destination des professionnels de la filière ;
- le DreamLab : réservé aux scolaires, il permet aux élèves d'acquérir une première approche de l'entrepreneuriat en imaginant un projet qu'ils développeront pendant l'année scolaire à venir ;
- le HACKATHON Mer & Littoral : des équipes d'étudiants disposent de 48 h pour répondre à des défis proposés par les professionnels de la filière maritime.

En 2024, c'est l'équipe Capespot qui a remporté ce défi grâce à son projet visant à encourager les collaborations locales grâce à une marketplace locative dédiée aux entreprises de Capécure.

Un nautisme plus responsable : première édition de la « Course des Caps » et construction d'une descente à bateaux

En 2025, Boulogne-sur-Mer a accueilli pour la première fois une course à la voile de la classe IMOCA, la « Course des Caps Boulogne-sur-Mer Banque Populaire du Nord ». Cette course autour des îles britanniques a vu s'affronter pendant une semaine 11 bateaux de course de dernière génération. Plus de 121 000 visiteurs ont arpenté le village installé sur le port, découvrant les stands, participant aux animations et approchant de très près ces voiliers impressionnantes et leurs équipages. La Course des Caps a également été l'occasion de sensibiliser le jeune public aux enjeux océaniques : préservation de l'environnement ; pollution plastique ; changement climatique... 1 410 élèves de CM1/CM2 de l'agglomération ont bénéficié d'une intervention sur la thématique de la Course des Caps et 2 315 élèves ont visité le village.

La CAB a également investi plus de 2 M€ dans la construction d'une descente à bateaux, équipement demandé de longue date par les plaisanciers de la Côte d'Opale. Outre une mise à la mer sécurisée, cet équipement est doté d'un point de rinçage minuté des bateaux, et d'informations sur les bonnes pratiques en mer pour une plaisance responsable.

Les Assises de la pêche et des produits de la mer

Les Assises de la pêche et des produits de la mer sont un événement annuel qui rassemble depuis 15 ans plus de 600 professionnels de la filière halieutique. Cette rencontre annuelle qui s'est déroulée les 18 et 19 septembre, est devenue au fil du temps un point de convergence pour les décideurs, professionnels et acteurs publics et privés, et l'occasion d'aborder les grands enjeux auxquels fait face la filière. En 2025, cela faisait 10 ans que s'était tenue la seule édition boulonnaise de cet événement, à cette occasion, le fil conducteur retenu était « Compétitivité, souveraineté, durabilité » : l'occasion de mettre en avant ce qui

fait la force de Capécure : la logistique, la valorisation des coproduits, la préservation d'un savoir-faire ancestral (filetage, fumaison, etc.). Pour la première fois, les Assises ont également proposé des temps d'échange entre le public et de « grands témoins » et un « club étudiant », animé par l'IFSEA (école transdisciplinaire de recherche en sciences halieutiques).

Zoom sur la démarche fabrique prospective

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a été retenue par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) dans le dispositif *Fabrique Prospective* sur la transformation écologique des zones d'activités en entrées de ville. Pendant un an, la démarche a porté sur l'espace économique Liane-Amont, avec quatre rencontres locales et quatre séminaires nationaux. Les travaux ont mis en avant la maîtrise du trafic, la valorisation des sites à potentiel et la prise en compte des risques d'inondation, tout en intégrant l'évolution des attentes économiques. La difficulté d'agir sur des parcelles privées souligne la nécessité d'impliquer les entreprises dès l'amont. La CAB s'engage ainsi dans un dialogue avec elles afin que la transition écologique devienne aussi un levier de création de valeur économique.

Enseignement supérieur et recherche

La CAB soutient la recherche locale en cofinançant des colloques scientifiques liés à l'aménagement et au développement durable (3 000 € pour le colloque « 150 ans de recherches marines et littorales » en juillet 2024 et 2 000 € pour le colloque international AsTRES sur le tourisme en décembre 2024). Elle contribue également, via le Pôle Métropolitain de la côte d'Opale, au financement de bourses doctorales à l'ULCO, portant sur l'exigence environnementale dans l'action publique et l'économie sociale et solidaire (2024), ainsi que sur l'étude du trait de côte et des risques d'érosion par photogrammétrie et LiDAR* (2025).

*Le LiDAR terrestre est un système basé au sol, fréquemment utilisé pour la cartographie des terrains et des paysages



ACTION N°3

DÉFINIR ET DÉCLINER UN PROGRAMME COORDONNÉ D'ANIMATIONS POUR SENSIBILISER AUX ENJEUX AIR ÉNERGIE CLIMAT



Les projets courts : Arbres et eau

Les élèves de l'école Jean Rostand à Saint-Martin-Boulogne ont été sensibilisés aux arbres et à la biodiversité de la forêt au travers du projet « Un arbre...une forêt ». En parallèle, les élèves de l'école Ferry Nacry à Saint-Martin-Boulogne ont été sensibilisés à l'eau, sa fragilité, son utilité et à toute la vie qu'elle apporte au travers du projet « Au fil de l'eau ».

Les projets longs : Haie et nature en ville

Cette année, ce sont les élèves de l'école Dely Sergent à Wimille qui ont participé à ce projet avec un premier travail autour de la connaissance de la haie, une plantation et un approfondissement de la biodiversité. Une nouvelle haie champêtre (au croisement de la rue Léon Sergent avec la route d'Auvringhen) a ainsi été plantée.



Les élèves des aires éducatives en action

Les Aires Marines Éducatives (AME) ont pour objectif de sensibiliser les élèves au monde marin, mais pas que... les élèves entrent aussi en action. Dans les dunes d'Écault, les enfants participent activement à leur protection sous l'œil bienveillant des gardes d'Eden 62. Sur la Pointe aux Oies, les élèves de l'école Louis Pasteur de Wimereux ont sensibilisé les locaux et les touristes à la présence sur nos côtes de deux espèces d'hippocampe au travers d'une bande dessinée. Enfin sur la plage et le port de Boulogne-sur-Mer, les élèves de l'école Leuliette Eurvin ont réalisé un travail de sensibilisation à la mouette tridactyle avec la présentation de leur dessin animé « Kittiwake, une vie de mouette tridactyle » : ce projet aura pris deux ans.



Dans le cadre de leur Aire Terrestre Éducative (ATE), les élèves de l'école d'Hesdigneul ont travaillé sur un livret présentant l'ensemble des oiseaux présents hiver comme été sur leur ATE.



Deux nouveaux projets pour la rentrée 2025

La Petite Faune du Jardin va permettre aux écoles urbaines et rurales d'attirer la biodiversité dans leur cours d'école. Ces dernières étant bien souvent trop bétonnées, et la biodiversité au cœur des principales préoccupations, chaque petit geste apporté par des élèves du Boulonnais peut aider à améliorer le quotidien !

L'air & moi s'intéresse à un sujet au centre des préoccupations actuelles, c'est un programme pédagogique de sensibilisation à la qualité de l'air destiné aux jeunes. L'animation, sous forme de jeux et d'expérience, va permettre de sensibiliser les petits boulonnais à l'importance de l'air qu'ils respirent chaque jour.



Cité Mobile

Dans le cadre du dispositif Cité Mobile, initié par la CAB, les élèves de CM2 et de 6^e ont l'opportunité de plonger au cœur du traitement des eaux en visitant la station d'épuration Séliane. Les élèves de l'école Sainte-Thérèse, accompagnés par des médiateurs de Nausicaá, ont exploré les différentes étapes du traitement des eaux usées avant leur retour dans la Liane. Une visite immersive pour comprendre l'importance de préserver cette ressource essentielle.



Les activités nautiques

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais fait la promotion des sports d'eau qui participent à son identité maritime. Elle permet aux jeunes de l'agglomération boulonnaise de découvrir les sports nautiques et d'avoir une première approche de la culture maritime. Grâce au soutien financier de la CAB, en 2024, les clubs nautiques partenaires ont ainsi pu proposer 17 937 embarquements pour 4 220 bénéficiaires. À travers ces activités sportives, les jeunes sont sensibilisés au respect du milieu marin, aux impacts du réchauffement climatique sur notre territoire, et plus particulièrement à la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, l'association Cité Mer organise de nombreuses actions de sensibilisation à l'environnement et au monde marin à destination des scolaires et des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'association a réalisé 345 embarquements en 2024.



ACTION N°4

PERMETTRE AUX CITOYENS D'ÊTRE ACTEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIQUE

Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement (CD) de la CAB, instance de démocratie participative composée de citoyens bénévoles, a notamment pour but de faire émerger une parole collective, sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique.

En 2025, le CD a rendu des contributions sur l'attractivité des métiers de la mer et sur le tourisme d'affaires. Ces deux sujets ont fait l'objet de conférences préparatoires permettant aux membres de s'approprier les différentes problématiques et de bénéficier d'un socle commun de connaissances.



ACTION N°5

METTRE EN COHÉRENCE LA MISE EN ŒUVRE DES COMPÉTENCES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ AVEC LES OBJECTIFS DU PCAET

Les formations Développement Durable

Ce sont 29 agents qui ont suivi entre octobre 2024 et septembre 2025 une formation sur une thématique liée au développement durable, représentant un total de 45 jours. Les sujets abordés ont été les suivants :

- Les démarches et les méthodes pour des routes et voiries durables.
- Planifier et aménager en zone littorale.
- La fonction de maître-composteur en collectivité.
- La mise en place de petits aménagements pour la faune dans les parcs, jardins et bâtiments.
- La gestion des déchets, communication et accompagnement au changement.
- La protection et la valorisation des berges et des cours d'eau.
- La rénovation énergétique des bâtiments.

Le guide des écogestes au bureau

Suite à la publication d'un guide des écogestes en 2024, afin de sensibiliser les agents aux efforts qui peuvent être réalisés dans le cadre professionnel, individuellement et collectivement pour contribuer à réduire l'impact environnemental (consommation d'énergie et de matières premières, production de déchets, de polluants, de gaz à effet de serre...), certaines bonnes pratiques ont été rappelées sur l'espace intranet de la CAB (CUESTA) : procéder à une suppression régulière des fichiers informatiques ou courriels inutiles pour limiter le coût énergétique du stockage, privilégier la réutilisation des fournitures de bureau plutôt que l'achat, respecter scrupuleusement les consignes de tri sélectif, etc.



ÉCOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ecogeste du mois

Nettoyez votre boîte mail, jusqu'à la corbeille !

Publié le 7 juillet 2025

Zoom sur les trajets domicile-travail

La CAB a mis en place en 2025 le forfait mobilités durables, qui a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport alternatifs et durables. Le forfait mobilités durables consiste en une prise en charge par l'employeur des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail en transports durables :

- À vélo ou à vélo à assistance électrique personnel, ou en engin personnel motorisé non thermique;
- En covoiturage, en tant que conducteur ou passager;
- En utilisant des services de mobilité partagée.

En matière de recrutement, les candidats qui habitent loin ou peuvent difficilement se déplacer peuvent être reçus en entretien de recrutement par visioconférence. Cela se fait actuellement plutôt à la demande des candidats.

De la même manière, des formations sont également proposées à distance, ce qui permet d'éviter des déplacements, pour des durées souvent courtes. Ainsi, entre octobre 2024 et septembre 2025, 107 jours de formation ont été suivis totalement à distance, soit 28 de plus que l'année précédente et 3 points de plus (32 % contre 29 %). Par ailleurs, depuis le 1^{er} mars 2025, une possibilité de télétravail dérogatoire a été ouverte aux agents inscrits à des formations à distance d'au moins un jour, ce qui permet de limiter encore plus les déplacements.

Le recours au télétravail

Jusqu'ici ouvert uniquement aux agents travaillant 5 jours par semaine, la modification du protocole temps de travail effectif au 1^{er} mars 2025 a permis de l'ouvrir aux agents ayant opté pour un rythme de 4.5 jours par semaine, via un forfait annuel de 5 jours. 5 agents ont déjà opté pour cette possibilité. En 2024-2025, 38 agents sont concernés par le télétravail, soit 11.4 % des effectifs. Les agents téléravailleurs ont, pour 22 d'entre eux, soit 58 %, opté pour la régularité, à savoir un jour fixe chaque semaine. Ceci permet de limiter d'autant leur impact carbone. Parmi ces agents : 9 habitent Boulogne-sur-mer, 17 ont un trajet domicile-travail de moins de 10 km, 5 font 10 à 19 km, 1 agent fait 20 à 29 km, 4 parcourront 30 à 39 km et 2 ont un trajet de plus de 40 km¹.

¹ Les trajets sont calculés de résidence familiale à résidence administrative, selon le trajet le plus court. Via Michelin arrondi à l'entier le plus proche. Pour les Boulonnais, il y a donc 0 km.



ACTION N°7

GÉNÉRALISER L'ÉCO-CONDITIONNALITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique

La CAB prend en compte dans ses contrats de la commande publique, le développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

Une sensibilisation de l'ensemble des services a été organisée en 2025, afin de présenter aux agents les évolutions législatives et réglementaires relatives au verdissement de la commande publique (lois AGEC, Climat et résilience, etc.). Les grandes orientations consistent à privilégier l'achat de produits comportant des matières recyclées, ou issues du réemploi ou de la réutilisation ; et à systématiser la présence d'un critère de développement durable dans les consultations et de clauses environnementales dans les spécifications techniques ou l'exécution des marchés.

Ainsi, à titre d'exemple, la CAB a prévu un critère environnemental dans l'analyse des offres :

- De ses marchés d'entretien d'espaces verts, les chantiers devant être respectueux de l'environnement.
- Dans son marché de transport pour le circuit scolaire du RPI Pernes Conteville.
- Dans son marché de fournitures des produits d'entretien et consommables hygiéniques.

La CAB prévoit également des clauses environnementales dans les spécifications techniques ou l'exécution de certains marchés, notamment dans ceux en lien avec le traitement des déchets et leur transport (marché de manœuvre et transport des bennes des déchetteries vers les lieux de traitement).

En matière sociale, la CAB pratique dans ses marchés de travaux, des clauses d'insertion sociale obligeant le titulaire du marché à faire bénéficier d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi. Le partenaire local de la CAB est l'AMIE du Boulonnais.



Dans cette perspective, la CAB a également signé des marchés avec une association d'insertion (Rivages Propres) dans les secteurs suivants :

- Entretien des sentiers de petite randonnée – Lot 1 : entretien de la végétation et du mobilier.
- Entretien des sentiers de petite randonnée – Lot 2 : gros travaux, réparation et ouverture de sentiers.
- Entretien des berges de Liane.

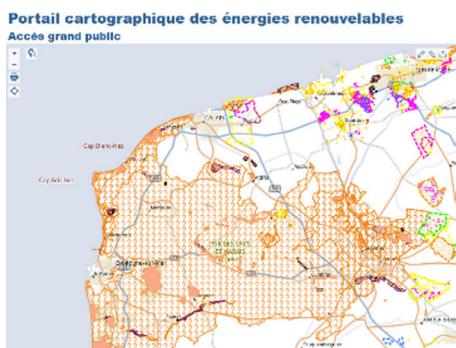
2

DÉVELOPPER LES PRODUCTIONS ET CONSOMMATIONS D'ENR* LOCALES

ACTION N°12



ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS LOCAUX D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Les zones d'accélération des ENR

Concernant la Loi APER relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables, les 22 communes de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais ont délibéré sur la définition de ces zones d'Accélération des ENR qui ont été saisies sur le portail national cartographique des énergies renouvelables. Ainsi ce sont 1 276 propositions de zonage qui sont actuellement au statut de « demande d'arrêt » à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Le calendrier prévoit un arrêt de la cartographie départementale pour le 30 décembre 2025.

La transition énergétique du port de Boulogne-sur-Mer

Une étude menée sur le port de Boulogne-sur-Mer/Calais met en lumière un potentiel significatif de développement de l'énergie solaire. Plusieurs solutions sont envisagées : installations en toiture, ombrières de parking, centrales au sol et panneaux flottants. La capacité installable est estimée à 16 MWc (16 GWh/an), avec des marges supplémentaires si l'ensemble des toitures est exploité. L'investissement global serait compris entre 21 et 25 M€ HT.

Le projet intègre les contraintes environnementales, notamment la cohabitation avec les goélands, et explore des modèles de gestion flexibles : autoconsommation individuelle ou collective, portage privé ou partenariats public-privé. Au-delà de la production d'énergie renouvelable locale, il ouvre la voie à des synergies nouvelles, comme l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et la valorisation de surfaces aujourd'hui inexploitées.

Ce déploiement s'inscrit dans le schéma directeur de l'énergie du port, qui vise à réduire l'empreinte carbone en agissant sur trois leviers :

- Réduction des consommations (diagnostic énergétique mené avec Efficacity, actions individuelles et collectives),
- production et autoconsommation d'énergies renouvelables (solaire, thalassothermie, énergie houlomotrice, réseau de chaleur),
- distribution de carburants alternatifs (électrification des quais, rétrofit des chalutiers).

Pour accompagner cette dynamique, des groupes de travail thématiques seront mis en place autour des économies d'énergie, de l'avitaillement, du marémoteur et des énergies renouvelables, afin de fédérer les acteurs portuaires et accélérer la transition énergétique.

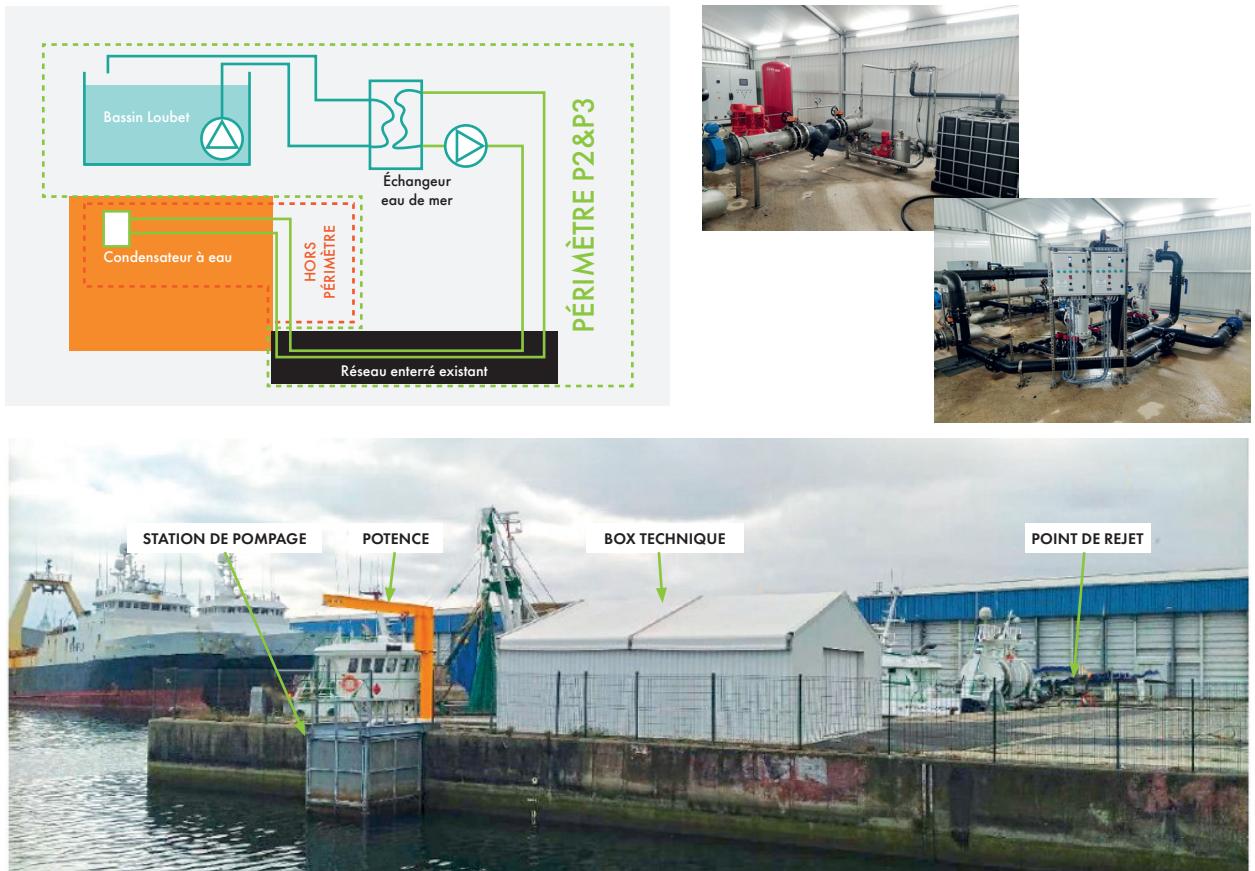
* Énergies Renouvelables

**ACTION N°14****METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE THALASSOTHERMIE À L'ÉCHELLE DE LA ZONE DE CAPÉCURE****Le démonstrateur**

La thalassothermie désigne l'exploitation de l'énergie calorifique marine pour alimenter des bâtiments en chaud ou en froid. Le démonstrateur de thalassothermie, un projet en collaboration avec la société Norfrigo sur la zone portuaire de Boulogne-sur-Mer, a été mis en service en janvier 2023.

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de tension dans le secteur de l'énergie, l'enjeu du démonstrateur est de tester le dispositif à petite échelle avant d'envisager son déploiement. Dans ce projet, l'unité de production de froid de l'atelier Norfrigo 6 est alimenté en eau tempérée, via une station de pompage dans le bassin Loubet. Le principe est d'améliorer la performance des équipements de production de froid afin de réaliser des économies d'énergie.

L'expérimentation se poursuit. Après deux années d'exploitation en 2023 et 2024, l'installation a démontré sa capacité à évacuer les calories des groupes-froids de Norfrigo. Sur environ un total 1 700 MWhé/an consommés pour environ 2 400 MWhth/an évacués, les économies d'énergie réalisées sont de l'ordre de 130 MWhé/an, soit -7 % en moyenne par rapport aux consommations de référence 2021-2022 de l'entreprise. À noter toutefois que les chiffres donnés sont à considérer avec précaution car sont basés sur des hypothèses et des estimations et que d'autres facteurs rentrent en compte tels que les températures extérieures, les conditions logistiques (entrée et sorties dans les chambres frigorifiques), les travaux d'isolation...



3

GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN ASSURANT LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DE LA BIODIVERSITÉ



Réhabilitation de la friche Résurgat 1

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais vient d'achever la requalification de la friche économique Résurgat 1. Ce projet illustre une nouvelle façon d'aménager : sobre en foncier, attentive à la biodiversité et innovante dans ses choix techniques.

- Réemploi du foncier : en valorisant un site existant, la CAB limite la consommation de terres agricoles et naturelles en périphérie.
- Biodiversité intégrée : des mesures fortes ont été prises pour préserver et compenser les zones de nidification de l'avi-faune, avec des solutions novatrices conciliant aménagement et respect des écosystèmes.
- Gestion des eaux et résilience : en zone PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation), de vastes espaces de régulation des eaux pluviales ont été aménagés. Ils jouent aussi un rôle écologique en offrant de nouveaux habitats.
- Dépollution durable : réduction massive des envois en décharge, réemploi des terres excavées, moins de transport routier et donc une empreinte carbone réduite.

Résurgat 1 devient un modèle de transition écologique locale, alliant attractivité économique, sobriété foncière et respect du vivant.



ACTION N°19



RÉCUPÉRER, STOCKER ET RÉEMPLOYER LES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELEMENT

Faciliter l'installation de récupérateurs d'eau de pluie

Lors du conseil communautaire du 08 avril 2021, les élus de la CAB ont décidé la mise en place d'une aide financière à destination des habitants du territoire pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie.

L'objectif est d'inciter les habitants à récupérer et à utiliser l'eau de pluie, plutôt que de la rejeter au réseau d'assainissement. Le montant de l'aide financière est de 70 % du montant des dépenses plafonnées à 200 € TTC, soit une aide maximale de 140 €. Au 31 décembre 2024, 1 520 foyers se sont équipés pour un montant d'aide de 137 300 €.



**ACTION N°20****TROUVER DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU ET OPTIMISER LES RESSOURCES EXISTANTES****Une eau potable de qualité**

La CAB réalise des actions de protection de la ressource en eau à travers deux types de programmes :

- Les périmètres de protection autour des points de captages et la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de ces ouvrages,
- Les plans d'actions principalement contre les pollutions d'origine agricole dans les Aires d'Alimentation des Captages (AAC).

L'ensemble des ressources de la CAB sont protégées réglementairement par des arrêtés de DUP avec définition de périmètres de protection à l'exception de la prise d'eau de Carly. Cette dernière fait donc l'objet d'une procédure d'institution des périmètres de protection. Ces périmètres permettent de réglementer les activités autour des points de captages en interdisant ou en limitant certains usages ou occupations des sols. Les procédures sont longues et s'échelonnent sur plusieurs années. L'année 2024 a été consacrée aux échanges préalables nécessaires avec les services de l'État concernés (ARS et DDTM). Les procédures de révision des DUP de Molinet et Saint-Léonard ont quant à elles été abandonnées suite au courrier de rejet du Préfet du Pas-de-Calais, les arrêtés de DUP existants restent donc en vigueur. Les procédures de révision pourront être relancées, si nécessaire et suite aux travaux qui seront réalisés sur les forages de Saint Léonard dans le cadre de l'avenant n°2 au contrat de DSP eau potable pour la sécurisation de la ressource.

La prise d'eau de Carly et les galeries captantes du Molinet à Samer et Tingry, ressources stratégiques de la CAB, sont soumises à des pollutions, notamment d'origine agricole, telles que les pesticides. Classées en captages prioritaires du bassin Artois-Picardie, elles font l'objet de programme d'action de protection de la ressource. Sur Tingry et Molinet, le plan d'actions qui avait été adopté en 2017 s'est achevé en 2023. Il concernait 6 communes et 20 exploitations agricoles, et intégrait également le forage de Doudeauville (captage du Syndicat des eaux de Doudeauville). Sur la prise d'eau de Carly, s'agissant d'une eau de surface, le territoire concerné est beaucoup plus vaste et s'étend sur 38 communes et 140 exploitations agricoles, dépassant les limites de l'agglomération. Depuis juin 2024, la dynamique a pu être relancée sur la protection de la ressource avec un travail prospectif en vue d'élaborer un programme d'actions répondant aux exigences de l'Agence de l'Eau via un Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) à l'échelle de l'AAC de Carly et englobant les AAC de Molinet, Tingry, Doudeauville et Menneville (captage de la ville de Desvres). Ce CARE permettra de construire un partenariat solide avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale qui assurera l'animation du volet agricole du programme, dans un souci de légitimité territoriale.

La CAB mène également une étude dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE), démarche réglementaire globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau depuis la zone de captage jusqu'au robinet. L'étude a démarré en novembre 2023 pour une durée de 24 mois. L'année 2024 a été consacrée aux phases 1 et 2 d'état des lieux du service eau potable et de caractérisation et appréciation des risques sanitaires associés. Les phases 3 et 4 d'élaboration du PGSSE et de mise en place des outils permettant d'inscrire la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans un processus d'amélioration continue sont actuellement en cours.

Le plan de sécurisation de l'eau

Pour faire face à de nouveaux épisodes de sécheresse et permettre le développement futur du territoire, un programme d'investissements d'un montant total de 5,4 M€ a été élaboré en 2021 afin de sécuriser, optimiser et renforcer la capacité de production en eau potable du territoire. Il s'articule autour de 5 axes :

- sécuriser les forages existants, équilibrer et optimiser les points de prélèvement en développant les interconnexions des réseaux,
- inciter et accompagner les gros consommateurs à des réductions de consommation,
- réduire les pertes dans les fuites de réseaux,
- rechercher les possibilités de substituer l'usage de l'eau potable quand c'est possible et développer ainsi une économie circulaire de l'eau,
- mobiliser de nouvelles ressources, notamment les eaux d'exhaure des carrières et le dessalement d'eau de mer.

La mise en œuvre de ce plan s'échelonne sur 6 ans et le travail est mené par Véolia dans le cadre de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public d'eau potable.

L'étude des eaux non conventionnelles a été réalisée par Véolia avec le prestataire EcoFilae pour le compte de la CAB et dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Elle avait pour objectif d'étudier les gisements disponibles et les usages possibles d'eau non conventionnelles. Les conclusions ont été présentées en février 2023, les dossiers en cours d'études sont les suivants :

- Utilisation de la source de la Tour d'Ordre à Boulogne-sur-Mer pour Nausicaá, l'arrosage des espaces verts et le lavage de voiries,
- L'utilisation de la source de la Waroquerie pour l'arro-

sage des terrains de football de Saint-Martin-Boulogne,

- L'utilisation des eaux traitées de la station d'épuration de Séliane à Boulogne-sur-Mer pour les hydrocureuses et balayeuses,
- L'utilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Nesles pour l'arrosage des terrains de golf et pour les hydrocureuses et balayeuses.

L'étude de valorisation des eaux d'exhaure de carrières, quant à elle, est réalisée par Véolia avec le prestataire Antea/IRH et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau. Elle associe les services de l'État, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, la Communauté de Communes de la Terres des 2 Caps et les carriers locaux (Carrières du boulonnais, Magnésie et Dolomie de France, Carrières de la Vallée Heureuse, Stinkal). Elle a pour objectif d'explorer la faisabilité d'utiliser le gisement des eaux d'exhaure des carrières du secteur de Marquise afin de la valoriser pour des usages d'eau potable en substitution d'autres ressources ou pour d'autres usages à définir et en tenant compte des attentes et des contraintes de chacun. En fin 2023 avaient été présentés les résultats des visites de sites et de la caractérisation de la ressource en quantité et en qualité (phases 1&2). L'année 2024 a été consacrée aux investigations complémentaires et à l'évaluation des usages envisageables.

Le manque de pluviométrie du 1^{er} semestre 2025 ayant affaibli la disponibilité des ressources en eau, un arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2025 a placé les communes du Boulonnais en situation d'ALERTE SECHERESSE. Des actions de communication et de sensibilisation ont été menées par la CAB et le délégataire Veolia via les réseaux sociaux, panneaux d'affichages, SMS et mails pour inciter les usagers à davantage de sobriété et les inviter à repenser leurs habitudes vis-à-vis

de leur consommation en eau.

La possibilité d'interconnexions avec les territoires voisins a également été mise à l'étude pour sécuriser l'alimentation en eau potable de ces territoires.

Assainissement

Le patrimoine du service se compose de 12 stations d'épuration ayant une capacité de traitement allant de 180 000 Equivalents-Habitants à 360 Equivalents-habitants, 743 km de réseaux et environ 2 990 dispositifs d'assainissement non collectif.

La CAB s'est engagée sur un plan ambitieux de 14,2 millions d'euros de travaux sur les communes d'Outreau et Le Portel afin d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement par temps de pluie.

En 2024, ont été réalisés :

- l'inspection télévisée de 19 518 ml de réseaux,
- le curage préventif de 67 660 ml de réseaux,
- le contrôle de 131 installations d'assainissement non collectif,
- et le renouvellement ou la réhabilitation de 1 540 ml de réseaux de collecte.





ACTION N°21

DÉVELOPPER UN OUTIL D'AIDE À LA GESTION DES CONSOMMATIONS D'EAU DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DES COLLECTIVITÉS

Des économies sur les consommations d'eau

Dans le cadre de l'avenant de sécurisation au contrat de Délégation de Service Public « eau potable », Véolia a réalisé des audits auprès des 10 plus gros consommateurs d'eau du territoire et les a présentés à la CAB. Un accompagnement est en cours sur 2024-2025 afin d'optimiser les consommations d'eau et d'identifier les sources d'économies.



ACTION N°32

METTRE EN PLACE UNE GOVERNANCE TRANSVERSALE SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre les inondations et la submersion marine

Suite à un diagnostic réalisé par le Pôle Métropolitain Côte d'Opale (PMCO) sur les ouvrages littoraux de Le Portel, la CAB s'est engagée dans un programme de travaux de réparation des perrés et épi pour un montant ajusté par avenant de 1 871 956 € HT auxquels s'ajoutent 320 000 € HT de maîtrise d'œuvre et d'études préalables. Les travaux ont démarré en octobre 2023 et ont été suspendus début juin 2024 pour la période estivale. La dernière phase de travaux d'enrochements de l'épi et du perré Sud a nécessité une dépollution pyrotechnique préalable qui s'est déroulée de février à mai 2025. Les travaux seront donc finalisés au dernier trimestre 2025, après la période estivale.



En parallèle de ce programme global de réhabilitation, un complément de cavité a été réalisé en mars 2025 à la jonction de la digue Nord et de la passerelle surplombant le Wimereux pour un montant total de 13 198 € HT. Des travaux de confortement de l'escalier de descente à la plage ont également été réalisés sur la commune d'Equihen Plage pour un montant de 65 000 €.



Le diagnostic des ouvrages littoraux de Wimereux porté par le PMCO s'est achevé en décembre 2023. Suite à une phase d'échanges avec la commune et les services de l'état sur le choix final du scénario de réfection et les contraintes réglementaires, la maîtrise d'œuvre sera lancée au dernier trimestre 2025. Le PMCO a également réalisé un diagnostic sur les ouvrages littoraux de Neufchâtel-Hardelot. Le Comité de Pilotage pour la présentation des scénarios de travaux a eu lieu le 30 juin 2025. La commune et la CAB doivent désormais s'accorder sur le choix du scénario final afin de lancer le marché de maîtrise d'œuvre.



En novembre 2023 et en janvier 2024, le Boulonnais a été sévèrement sinistré par des inondations d'une grande ampleur provoquées par le débordement des fleuves Liane et Wimereux, conséquence de pluies exceptionnelles. À la suite de cette catastrophe et avec le soutien financier de l'État, la CAB a lancé un programme de travaux structurants.

Les premières opérations au printemps 2024 ont consisté à inspecter puis à curer 2,7 km de réseau d'eau pluviale de la zone industrielle de la Liane à Saint-Léonard (coût : 49 779 € HT) et d'éliminer dans cette même commune les embâcles potentiels sur un kilomètre de berge de Liane appartenant à la CAB par recépage de la ripisylve. Ce second chantier a pris fin début 2025 (coût : 67 587 € HT).

Dans ce même secteur, des travaux de confortement d'un tronçon de berge affouillé par la crue et la décrue ont été réalisés durant l'été et le début d'automne 2025 (maîtrise d'œuvre et travaux : 66 603 € HT).

D'autre part, en juin 2024, la CAB a mandaté un cabinet spécialisé pour élaborer un programme d'actions de prévention des inondations et de réduction de leurs impacts sur la partie aval de la Liane (coût de l'étude : 65 518 € HT). Un projet ambitieux de résilience a été approuvé en décembre de la même année. Le premier semestre 2025 a été consacré à la constitution d'une équipe projet au sein de la Direction de l'Eau et de l'Environnement de la CAB (recrutement en cours de finalisation) et à la rédaction de fiches actions afin d'intégrer le projet dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Boulonnais du Syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais (SYMSAGEB). La collectivité qui reste maître d'ouvrage pourra ainsi bénéficier de cofinancements de l'État et européens. Le montant de ce programme Liane aval de la CAB est estimé à un peu plus de 30 millions d'euros.

Les actions projetées sont les suivantes :

- L'aménagement d'une zone d'expansion de crue sur la Friche Butel et Saison à Isques,
- Une augmentation de l'emprise de lit du fleuve à Saint-Étienne-au-Mont au droit de la Cité de l'Avenir et un retralutage de berge dans ce même secteur,
- L'aménagement d'une zone d'expansion et d'un chenal de crue sur des parcelles boisées situées à la confluence du ruisseau de Belle Isle avec la Liane à Saint-Léonard,
- Un élargissement du lit mineur du fleuve par un terrassement en rive gauche de parcelles désaffectées de la SNCF et un retralutage de la berge en rive droite, propriété de la CAB, sur le tronçon d'environ 1 km de Liane situé à l'arrière de la Zone Industrielle de la Liane à Saint-Léonard et à Outreau,
- La création d'un fossé de ressuyage dans la zone industrielle de la Liane,
- Un rejet plus à l'aval dans la Liane du fossé dit des APO situé à Saint-Léonard,
- Des mesures de réduction des inondations sur les bassins versants du ruisseau de la Cachaine à Saint-Étienne-au-Mont et de celui de Belle Isle à Saint-Léonard.



Les diagnostics écologiques quatre saisons préalables à l'aménagement des parcelles comprises dans le périmètre du projet sont en cours et prendront fin durant l'hiver 2025-2026. Les démarches d'acquisition foncière auprès des propriétaires concernés sont également engagées.

La mission de maîtrise d'œuvre relative aux études techniques et à la phase chantier du programme Liane aval va débuter à l'automne 2025. L'étude de 2024 sur la partie aval de la Liane a mis en évidence que la place Pauchet, un lotissement de la commune d'Hesdigneul-lès-Boulogne, n'était pas protégeable face à l'aléa inondation. En 2025 des investigations ont été menées par le SYMSAGEB pour délimiter le périmètre de déconstruction des habitations. La CAB va cofinancer à

hauteur de 20 % l'acquisition des biens sinistrés à moins de 50 % de leur valeur vénale et qui à ce titre ne peuvent pas bénéficier d'un rachat par l'État dans le cadre du Fonds Barnier. Toute la zone de la place Pauchet sera renaturée après la déconstruction.

Une démarche similaire de prévention des inondations et de réduction de leurs impacts a été initiée sur la partie aval du fleuve Wimereux à sa traversée dans la commune de Wimille. L'étude a démarré en janvier 2025 (montant : 53 475 € HT). Le programme d'actions sera présenté à l'automne. Les pistes d'étude sont l'amélioration du réseau d'eau pluviale, le retralutage de berges, la création de zones d'expansion de crue, l'augmentation du tirant d'eau du pont de la rue du Général de Gaulle. Le cabinet intègre dans sa réflexion les évolutions climatiques aux horizons 50 et 100 ans.

Enfin, la région des Hauts-de-France mène actuellement une étude en partenariat avec la CAB sur les usages actuels et futurs du bassin artificiel de la Liane en amont du Pont Marguet à Boulogne-sur-Mer.

4

ENTREPRENDRE, PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT

ACTION N° 33



ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS-COURTS

Appel à projets Économie Sociale & Solidaire (ESS)

La Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage activement en faveur du développement durable à travers son soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'Économie de Proximité. Ces modèles, fondés sur la solidarité, l'utilité sociale et la valorisation des ressources locales, représentent un levier essentiel pour l'emploi non délocalisable et la dynamisation du territoire. Ainsi et depuis plus de quinze ans, la collectivité accompagne les structures partenaires d'accompagnement à l'entrepreneuriat dont l'activité est de soutenir la création, le développement ou encore la reprise d'entreprises. Cet accompagnement financier permet aux partenaires d'apporter aux porteurs de projets, un soutien financier spécialement dédié aux structures de l'ESS, mais également de proposer un accompagnement à la structuration de leur entreprise. Enfin la CAB lance annuellement un « appel à projets ESS » afin d'encourager les dynamiques territoriales, et dont l'impact financier permet d'exercer un effet levier auprès des financeurs. En 2025, le soutien de la CAB s'articule notamment autour de l'entrepreneuriat responsable, de la structuration de filières durables et de la valorisation des savoir-faire locaux. L'objectif étant d'accompagner les acteurs de l'ESS pour des projets innovants, créateurs d'emplois non délocalisables et essentiels pour le Territoire. Rappelons qu'en 2024, quatre projets ont été accompagnés pour un montant de 37 000€ sur les thématiques Entrepreneuriat en ESS, Circuits de proximité et Économie circulaire. Parallèlement, la CAB soutient le fonctionnement de Pas-de-Calais Actif, Réseau Initiative Boulogne-sur-Mer et BGE afin de disposer de ressources à-même de permettre aux créateurs d'entreprises de s'engager en toute confiance.



Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le cadre d'actions validé par les élus communautaires en juin 2024 a été présenté et partagé avec les partenaires et acteurs du territoire en septembre 2024. Celui-ci retrace des actions déjà existantes à essaimer ou à développer, ainsi que des nouvelles actions à mettre en place dans le cadre du PAT.

Les réflexions sont menées sur différents champs, notamment sur une meilleure connaissance du foncier agricole et de ses potentiels, ainsi que sur le soutien que la CAB peut apporter à l'émergence des projets des différents acteurs.

À ce titre, a été lancé en juin 2025 un appel à projets à destination des communes, centres sociaux, associations et coopératives, dans le but d'impulser de nouveaux projets entrant dans le cadre du PAT et de ses priorités. Les résultats seront connus en octobre 2025. De plus, il a été proposé aux communes de prendre part à la visite d'une légumerie située dans l'Audomarois et qui aurait une marge de manœuvre assez importante pour approvisionner des restaurations collectives. Par la suite, une réunion s'est tenue en juillet, animée par le Parc Naturel Régional et la Chambre d'Agriculture pour, en fonction du paysage de la restauration collective locale, présenter les leviers d'introduction des produits de qualité et locaux selon les types de gestion. À l'issue de cette réunion, des formations seront programmées pour accompagner les communes au plus près de leurs besoins.

Enfin, après candidature en début d'année 2025, la démarche de la CAB a été labellisée, et est reconnu « Projet Alimentaire Territorial » sur le volet émergence par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.



Commerce équitable

La CAB renforce son engagement en faveur du développement durable et de la solidarité internationale en adhérant au réseau « Territoire de commerce équitable ». Ce partenariat permet de bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement pour la mise en place des politiques d'achat public plus responsables, en intégrant des produits issus du commerce équitable dans les commandes. L'adhésion au Réseau Territoire de Commerce Équitable permet à la CAB de valoriser son engagement en tant qu'acteur du changement. Cet engagement passe par une sensibilisation des partenaires, administrés aux enjeux sociaux et environnementaux.

ACTION N° 36



ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CONSOMMATION ÉCORESPONSABLE

Dons des ordinateurs de réforme

Poursuivant sa logique de réduction de son empreinte environnementale, la CAB a poursuivi sa réflexion sur la gestion des équipements en fin de vie. L'expérimentation du déploiement de ChromeOS Flex sur les PC portables se poursuit. Parallèlement, une nouvelle filière a été trouvée permettant de réemployer les PC fixes de réforme. À travers une convention liant la CAB avec un repair café du territoire, les ordinateurs peuvent encore avoir une utilité :

- certains sont reconditionnés pour être donnés à des associations ;
- certains sont équipés de la suite Primitux (distribution éducative de Linux) et sont déployés dans des écoles des communautés du territoire ;
- en dernier recours, ils constituent une réserve de pièces détachées.



Dématérialisation du courrier

La mise en place d'un logiciel de gestion électronique du courrier (GEC) constitue une première phase vers la dématérialisation complète. Ce projet contribue directement à la réduction de l'empreinte environnementale de la collectivité grâce à :

- la suppression des navettes de courriers entrants entre le siège et les sites distants, réduisant ainsi les déplacements et les émissions de CO₂ associées ;
- l'élimination des doubles exemplaires papier pour les courriers sortants, (près de 10 000 pages économisées par an, soit 50 kg de papier, correspondant à environ 65 kg de CO₂ évités lors de la production).

À terme, cette dynamique pourra être renforcée par l'intégration de signatures électroniques, évitant la rematérialisation des courriers pour signature, et d'interfaces dédiées, offrant notamment la possibilité de dématérialiser les envois recommandés (LRAR).

Hélicéa

Impacté par la hausse des prix de l'énergie depuis 2021, le complexe Hélicéa bénéficie d'un plan de sobriété énergétique qui est porté directement par le délégataire Récrea (surfage de la glace à l'eau froide, coupure de l'eau chaude sur l'ensemble des robinets des vestiaires, température de 19° au sein des locaux administratifs, diminution de l'épaisseur de la glace...). Hélicéa continue d'utiliser les groupes froids de la patinoire pour récupérer des calories et les injecter vers les bassins de la piscine, permettant une économie d'environ 300 MWH de gaz chaque année, soit 13 % de la consommation annuelle en gaz de l'équipement. En 2026, la CAB mettra en place une gestion technique centralisée visant à piloter plus finement les installations techniques, mais également réduire la consommation énergétique d'environ 10 à 15 %.



Pour le tri, l'agglo s'engage !

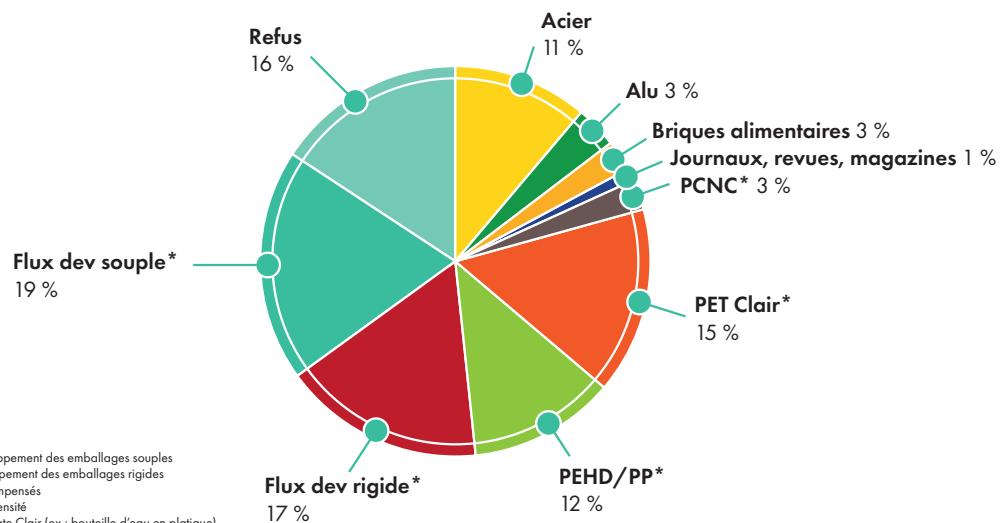
La CAB poursuit le déploiement de sa stratégie ambitieuse pour réduire les ordures ménagères résiduelles et pour valoriser toujours plus de déchets ménagers et assimilés.

ACTION N° 37



INCITER AUX BONNES PRATIQUES POUR RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

FLUX TRIÉ AU NIVEAU DU CENTRE DE TRI DU SEVADEC



Accompagnement et sensibilisation des citoyens

- Visites au Centre de Tri : 8 visites bénéficiant à 164 enfants et 8 adultes.
- Animations scolaires et centres de loisir : 612 enfants et 60 adultes.
- Animations grand public : 317 adultes et 35 enfants + 4 000 spectateurs du Poulaphone.
- Sensibilisation en porte-à-porte : 152 logements.
- Formations sur la mise en œuvre des bons gestes de tri : 130 personnes.
- Animation sur le compostage : 70 enfants et 10 adultes.
- Distribution de 250 tonnes de compost aux particuliers à la déchetterie de Saint-Léonard durant 5 samedis consécutifs et sensibilisation des habitants au compostage.
- Présence sur les 2 déchetteries lors de la mise en œuvre des nouvelles filières de recyclage.
- Suivi par les ambassadeurs du tri des remontées d'informations indiquant majoritairement des erreurs de tri.

Dans le cadre des manifestations d'envergure communautaire (Tour de France, Festival de la Côte d'Opale et Course des Caps), la CAB a mis en place des contenants spécifiques et en a assuré la collecte sélective avec des équipements différents pour le verre, les papiers-cartons, emballages, les biodéchets et les ordures ménagères résiduelles afin de garantir la bonne filière de valorisation et traitement pour chaque type de déchet. Cette mise en place s'accompagne d'une large communication écrite (affiches, autocollants, ...) et d'un accompagnement de l'équipe des ambassadeurs du tri afin d'en assurer la réussite.



Enfin, la CAB s'adapte à chaque organisation liée à la manifestation et au cahier des charges en matière de nombre de points de collecte, respect des normes imposées par les organisateurs. Ainsi à titre d'exemple, il a fallu déployer près de 150 bacs sur les 3 derniers kms de l'étape du tour de France, exigences de l'entreprise organisatrice de l'évènement.

En chiffres, ce sont plusieurs centaines de kilos par type de déchets qui sont collectés et valorisés pour chaque manifestation.

Appui de structures locales

La CAB dans le cadre de cette action appuie deux structures afin de valoriser au maximum les déchets ménagers et assimilés. Partenariat avec l'association CIPRES : en 2023, 41 tonnes de pain ont pu être valorisées en nourriture animale, chapelure à consommation urbaine... La CAB supporte l'association à hauteur de 210 euros la tonne de pain collectée ; Partenariat avec l'association REPAIR CAFÉ : subvention de 5 000 euros en 2024 pour appuyer les structures du territoire, mais également fourniture de pièces détachées issues de déchetterie afin de permettre la réparation d'objets électriques des habitants de l'agglomération. Le 19 octobre 2024, la CAB a participé avec d'autres partenaires à la journée de la réparation organisée par le réseau des Repair Cafés de la côte d'Opale.

Programme de développement du compostage individuel et partagé

À partir du 1^{er} mars 2024, la CAB a souhaité offrir la possibilité à ses habitants de bénéficier à titre gratuit d'un kit de compostage individuel. En 2024, 658 composteurs ont ainsi été donnés aux habitants de l'agglomération. Au total, ce sont environ 5 640 composteurs qui ont été installés sur le territoire depuis 2010.

À fin aout 2025, ce sont 1 736 ménages additionnels de la CAB qui ont bénéficié en 2025 d'un kit de compostage gratuit.

La prochaine étape dans le déploiement du compostage de proximité sera d'accompagner des structures en charge de composteurs partagés. Les structures souhaitant planter et gérer un composteur partagé pourront se rapprocher des services de la CAB afin d'obtenir à titre gracieux un kit remis dans le cadre d'une convention. À minima deux référents par site devront être identifiés et formés.



ACTION N° 38



DÉVELOPPER DES PRATIQUES INNOVANTES ET COHÉRENTES DE COLLECTE DES DÉCHETS

Trier ses déchets permet de :

- Limiter la sollicitation des ressources naturelles en permettant le recyclage du maximum de matériaux,
- Protéger l'environnement en permettant de traiter des déchets dangereux,
- Limiter les dépenses liées aux traitements des déchets enfouis ne pouvant être valorisés.

Trier, un geste simple, avec un fort impact environnemental et économique. En 2024, 73 176 tonnes de déchets ont été collectées, traitées et valorisées par la CAB, soit 653 kg par habitant.

49 % soit 36 026 tonnes des déchets ont été valorisées (52 % en 2023) : par compostage, par apport volontaire en déchetterie, par recyclage des papiers-emballages-verre et grâce à la valorisation de 20 % des encombrants et autres déchets déposés en déchetterie. 77 % déchets non valorisés ont été enfouis en centre de stockage pour un coût de 153 € HT la tonne (141 € HT en 2023), 23 % ont été valorisés énergétiquement pour un cout moyen de 130 € HT la tonne.

Le coût total de la compétence représente 21,6 millions d'euros financés à 76 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les habitants (12,6 millions d'euros), aux produits industriels et subventions (3,8 millions d'euros).

Partie I Les faits marquants 2025

La signature d'une convention avec le syndicat Flandre Morinie en octobre 2023 a permis la valorisation énergétique de 7 855 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui étaient destinées à l'enfouissement.

Depuis le 1^{er} juin 2024, de nouvelles filières REP ont été mises en place dans les 2 déchetteries du territoire. De nombreux objets qui n'étaient jusqu'alors pas valorisés ou recyclés, sont aujourd'hui détournés du flux d'encombrants :

- Plastiques rigides et PVC,
- Objets de la maison tels que les canapés et la literie,
- 100 % bois,
- Petits articles de bricolage et jouets,
- Articles de sports et loisirs,
- Articles de bricolage et jardins thermiques,
- Menuiseries vitrées (non cassées).

La mise en place de ces nouvelles filières a notamment permis la réduction de 28 % du volume et de 15 % le tonnage d'encombrants. Ceci a un impact fort environnemental et financier considérant que seuls 20 % des encombrants sont valorisés, les 80 % restants partant en enfouissement.

En 2024, ce sont 2 556 tonnes d'emballages plastiques, métalliques et briques alimentaires qui ont été triées au centre de tri du SEVADEC. 4 400 tonnes de papier/cartons ont été triées par le centre de tri de la CAB. Sur ces 6 956 tonnes, 518 tonnes n'ont pu être valorisées et ont été pour 24 % d'entre elles évacuées vers le site de stockage des déchets ultimes de Dannes et 76 % ont été valorisées énergétiquement par le SEVADEC. Ce taux de refus de tri a baissé de 33 % par rapport à 2023. Ceci du fait d'une meilleure connaissance des nouvelles consignes de tri par les habitants, mais aussi du fait d'une précision de tri de plus en plus affinée au centre de tri du SEVADEC.

Fin 2025, les travaux de construction d'un quai de transfert des emballages sur le territoire seront lancés. Des travaux de modernisation du centre de tri sont également prévus en parallèle.

Depuis le 1^{er} avril 2025, la stratégie de réduction des ordures ménagères résiduelles s'intensifie. 2025 a vu le renforcement de la stratégie de mise en œuvre du tri à la source des biodéchets ainsi qu'une évolution des fréquences de collecte pour inciter les usagers à mieux trier leurs déchets ménagers et assimilés.

En effet, 574 Points d'Apport Volontaires pour la collecte des déchets alimentaires ont été déployés sur les 22 communes de la CAB et plus de 200 gros producteurs équipés de bacs de collecte de déchets alimentaires. À fin août 2025, ce sont plus de 890 tonnes de déchets alimentaires qui ont été ainsi détournées des ordures ménagères résiduelles et qui ont pu être valorisées par méthanisation.

En parallèle, la fréquence de collecte des OMR a été réduite de moitié, ceci s'est traduit par une baisse de plus de 17 % des tonnages d'OMR entre avril et août 2025 comparées aux années précédentes et une hausse de 22 % des tonnages d'emballages plastiques, métalliques et briques alimentaires collectées. La stratégie ambitieuse mise en œuvre porte d'ores et déjà ses fruits grâce à l'implication des habitants de la CAB.

Le déploiement de ces infrastructures s'est accompagné d'une large campagne de communication lors de conseils municipaux, réunions publiques, réunions thématiques avec les gros producteurs, permanences lors de la distribution des bioseaux.



5

FAVORISER LES PROXIMITÉS ET LES MOBILITÉS MOINS CARBONÉES



ACTION N° 40

STRUCTURER LA MOBILITÉ DÉCARBONÉE

Les vélos à l'abri

La Communauté d'agglomération du Boulonnais termine l'installation dans différentes villes de son territoire d'abris vélos afin que leurs utilisateurs, de plus en plus nombreux, puissent laisser leur monture à l'abri des intempéries.

Les nouveaux stationnements d'octobre 2024 à septembre 2025 sont :

- Wimereux — 1 box
- Boulogne-sur-mer — 1 box + 1 abri sécurisé



Depuis 2020 ce sont 890 places de stationnements qui ont été installées.

Le Schéma Directeur Cyclable

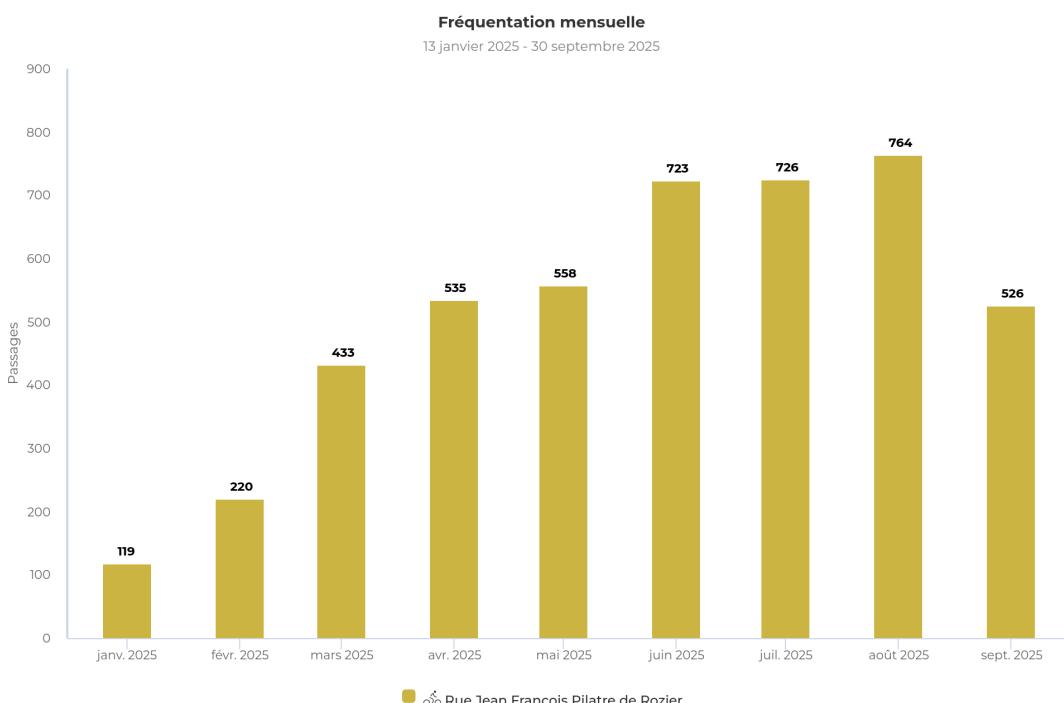
Les aménagements cyclables se poursuivent, depuis octobre 2024 jusqu'en septembre 2025, 3 800 m supplémentaires ont été réalisés pour représenter au total plus de 34 km de pistes cyclables, voie verte, chaucidou... aménagés depuis décembre 2017.

Les nouveaux aménagements sont :

- Pont de l'Entente Cordiale — Boulogne sur mer — Piste bidirectionnelle
- Pont Marguet — Boulogne-sur-mer — Piste bidirectionnelle.
- Quai Chanzy — Boulogne-sur-mer — Piste bidirectionnelle.
- Rue Montebello — Boulogne-sur-mer — Piste bidirectionnelle.
- Rue des Fontenettes — Conteville-lès-Boulogne — Chaucidou / Écluses.
- Rue Jean Legrand — La Capelle-lès-Boulogne — Chaucidou / Écluses.
- Rue Pilâtre de Rozier — Wimille — Voie verte.
- Viaduc Rousseau — Boulogne-sur-mer — Piste monodirectionnelle.



Un premier comptage fixe a été installé lors des travaux d'aménagement de la rue Pilâtre de Rozier à Wimille. Des analyses de fréquentation peuvent ainsi être éditées (ex : plus de 700 passages au mois d'août 2025) :



Électromobilité

Dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités, la CAB a adopté fin 2024, son Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), outil permettant de coordonner le développement de l'offre de recharge publique en cohérence avec les politiques locales de mobilité et les besoins. Ce schéma fixe un cadre pour le déploiement des infrastructures à l'horizon 2025 et 2030, après consultation des 22 communes membres sur les sites d'implantation possibles. Déjà engagée depuis 2017, la CAB avait créé un service public de recharge avec 28 bornes déployées dans 12 communes, intégrées au réseau Pass Pass Électrique. Constatant la montée en puissance de l'offre privée, la CAB adopte une nouvelle stratégie consistant à confier à un opérateur économique le financement, l'installation, l'exploitation et la gestion des bornes. Les implantations suivront les préconisations du SDIRVE et les règles de domanialité, avec l'appui d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour définir le mode de gestion le plus adapté. Pour ce faire, La CAB a lancé une consultation sous la forme d'un Appel à Initiatives Privées (AIP) auquel quatre candidats ont répondu dans le cadre de la procédure dématérialisée en avril 2025. À l'issue de la phase de négociation qui s'est tenue le 5 juin 2025, deux offres ultimes au final ont été analysées. L'objectif est de soumettre une délibération au conseil communautaire de décembre 2025 pour conventionner avec l'opérateur choisi et les communes.



Marinéo expérimente des bus électriques

Du 9 au 26 septembre 2025, la Compagnie des Transports du Boulonnais, filiale de RATP Dev et exploitant du réseau Marinéo, ont testé deux bus 100 % électriques en vue d'une commande pour 2026.

Cette expérimentation, inscrite dans la stratégie de mobilité durable de la CAB répond aux enjeux climatiques liés au transport, responsable de 30 % des émissions de CO₂ dans l'Union européenne. Les deux modèles, silencieux, économies en énergie et dotés de plus de 350 km d'autonomie, offrent une accessibilité améliorée et des équipements modernes pour le confort et la sécurité : climatisation, systèmes d'aide à la conduite, détection de somnolence, caméras, angles morts et prises USB.



ACTION N° 42**DÉVELOPPER ET ORGANISER L'ÉCOMOBILITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL****Mai à vélo**

Chaque année, l'agglomération du Boulonnais accompagne une commune dans la mise en place de l'opération nationale « Mai à vélo ».

C'est Baincthun qui a donné rendez-vous au grand public. Le samedi 10 mai, de nombreuses animations, des ateliers de réparation et de prévention routière attendaient le public. Cette journée fut l'occasion pour la commune d'inaugurer le sentier des routes forestières de 23 km et des parcours vélo en famille de 6 km, montrant ainsi l'engagement de Baincthun pour la mobilité douce.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais mène également des opérations de sensibilisation et d'apprentissage vélo. Pour cela, elle a fait l'acquisition de vélos et de draisiennes. Ce parc de matériel est également mis à disposition des écoles et des associations qui souhaitent mettre en place leurs propres animations.

Des services aux cyclistes

Le service « Marinéo Vélo » de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique (VAE) contribue à développer les déplacements simples et doux sur l'agglomération boulonnaise.

Il propose donc de louer un vélo à assistance électrique pour 3, 6, 9 mois ou 1 an. Pour cela, la CAB a acquis une flotte de 100 VAE, et l'a mise à disposition pour ce service. En moyenne, en 2024, c'est 74 % du parc vélo qui est loué, comparable au taux de location moyen de l'année précédente.

De mai à octobre, le parc est loué à un taux supérieur à 83 %. Sur la période estivale, l'ensemble du parc vélo est loué. Le profil des locataires de vélo est diversifié tant par leurs localisations géographiques que par leurs âges. Le service MARINÉO VÉLO comptabilise 58 % de femmes louant un vélo contre 42 % d'hommes, une répartition qui se creuse légèrement par rapport aux chiffres de 2023 qui étaient respectivement 54 % et 46 %. Sur les vingt-deux communes de l'agglomération, quinze communes sont représentées par au moins un locataire de vélos. Le TOP 3 des communes ayant le plus de locataires MARINÉO VÉLO sont Boulogne-sur-Mer (40 %), Wimereux (16 %) et, exæquo, Saint-Martin-Boulogne (7 %) et Le Portel (7 %). La répartition par tranche d'âges des locataires de vélo : il est constaté que 42 % ont de 46 ans à 60 ans, 27 % de 31-45 ans puis 18 % de plus de 61 ans. La répartition des profils par âges est comparable aux années précédentes.

Les « vélos parcs » : ces abris vélos sécurisés à énergie solaire situés sur le parking de la gare de Boulogne-sur-Mer et rue Montebello derrière le cinéma de Boulogne-sur-Mer. Ils ont l'avantage d'être couverts et de bénéficier d'une capacité d'accueil de 30 vélos pour le premier et 20 pour le second. Ils sont équipés de panneaux photovoltaïques permettant d'alimenter leurs systèmes électriques et donc d'être autonomes en énergie. Ils fonctionnent avec une carte PASS PASS et un abonnement « PASS PASS parking vélo ». Le nombre d'usagers abonnés total est de 43, ci-après les statistiques de fréquentation.



ACTION N° 43**FAVORISER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN****La sensibilisation des jeunes**

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais sensibilise les jeunes à l'utilisation des transports en commun dans le cadre de l'opération Cité Mobile. 425 élèves de CM2 et 6^e ont ainsi participé à divers ateliers durant l'année scolaire 2024-2025 : des allers-retours en train jusqu'à Étaples (pour de nombreux jeunes issus de milieux modestes c'est une découverte), des visites des ateliers Marinéo et des exercices d'évacuation de car avec l'ADATEEP (Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public).

**Le réseau de transports urbains**

L'année 2024, au cœur du contrat de DSP (2021-2027) entre la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) et RATP Développement, a été marquée par un moment fort : la venue de Jean Castex, PDG du groupe. Le 22 novembre, élus, représentants de l'État et dirigeants des deux structures ont échangé sur la qualité, l'environnement et les enjeux du réseau, dont la question migratoire.

La Compagnie des Transports du Boulonnais (CTB) confirme son engagement dans la durabilité (rénovation station gaz, expérimentation électrique), l'innovation technologique (gestion de flotte optimisée), la responsabilité sociale (soutien aux projets locaux) et l'écoute des usagers (coopération étroite avec la CAB et ses 22 communes). L'année a exigé une forte capacité d'adaptation : réorganisation des dessertes lors des inondations de début d'année (avec renforts scolaires via STDM) et gestion de la fermeture du viaduc Jean-Jacques Rousseau à partir d'août.



Sur le plan des investissements, aucun nouveau véhicule n'est entré en service en 2024, mais la CAB a commandé cinq bus gaz livrables en 2025. Les chiffres témoignent d'une progression : 9 914 abonnés (+ 145), 2 711 775 km parcourus (+ 30 379), 3 524 196 voyages (+ 78 117), pour une flotte stable de 77 bus.

De nombreuses actions ont rythmé l'année : participation à des événements (portes ouvertes universitaires, fêtes locales, Semaine de la mobilité...), animations sur les zones d'activités, ateliers pédagogiques (« wikibus », « osons le bus »), initiatives festives et solidaires (Bus de Noël, Octobre Rose, partenariats culturels).

The collage includes several event posters:

- marinéo** logo
- PORTE OUVERTES UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE** (Du Samedi 10 Février 2024)
- PORTE OUVERTES CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ALIZY EN BUS**
- RETOUR EN IMAGE Intervention Mobilité avec le lycée Giroux Sannier**
- Cibles Etudiants & Apprentis - Portes Ouvertes JPO ULCO, Explor'ULCO & Intervention Mobilité Giroux Sannier**
- CAPÉCURE TOUR Mardi 2 avril 2024**
- INQUÉTRIE TOUR Jeudi 6 juin 2024**
- RÉSURGAT TOUR MARDI 8 OCTOBRE**
- LA GAINÉE LES 100 CRAVATES DE L'USBCO RENDEZ VOUS : le 11 et 12 mai 2024 Date limite d'inscription : 15 mars 2024**
- LA FÊTE DU VÉLO... Samedi 18 mai**
- RETOUR EN IMAGE : LA CONCERTATION ANNUELLE FESTIVE 2024**

La campagne de communication de rentrée 2024 a généré des rebondées significatives. Sur le plan médiatique, 84 spots publicitaires ont été diffusés sur Radio 6 et plusieurs articles sont parus dans la presse locale (Voix du Nord, Semaine dans le Boulonnais, Delta FM, Nord Littoral). 80 affiches ont été déployées dans les bus MARINÉO et 4 000 guides mobilité distribués.

Les indicateurs digitaux sont en forte progression : le site internet a enregistré 87 827 utilisateurs (+ 27 % par rapport à 2023, avec + 109 % d'évolution sur la période de rentrée), les réseaux sociaux ont touché 131 006 personnes (+ 162 %) et la newsletter a atteint 10 425 destinataires (+ 42 %). Enfin, les téléchargements de l'application mobile ont dépassé 1 000 en septembre, contre une moyenne mensuelle de 560 en 2023.

LIMITED SHARING

ACTION N° 48**ORGANISER LES MOBILITÉS TOURISTIQUES DANS LE RESPECT DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE****Le Schéma de Petite Randonnée**

Un premier schéma de petite randonnée de 500 km a été établi, puis une révision a été actée en 2021 avec pour objectif 775 km de randonnée pédestre, équestre, VTT et balades urbaines en 2026. Après une année de pause imposée par les intempéries et les réparations imposées pour garantir la sécurité des randonneurs, l'ouverture de nouveaux sentiers a repris avec :

EN PÉDESTRE : soit 21.4 km de sentier en plus

- Le Chemin Aline à Echinghen.
- Le Courtil des Parpaillots à Nesles et Neufchâtel-Hardelot.
- La liaison entre le centre bourg de Dannes et le Mont St-Frieux.
- La variante en période de crue qui permet d'assurer la pratique de deux sentiers en toute saison : la Pierre de Baincthun et la Marguerite à Baincthun.
- Le sentier des Fontaines à Hesdin-l'Abbé.



©F. Coisy

EN VTT : soit 44.10 km de sentier en plus

- Les routes forestières à Baincthun dont une inauguration lors de la Fête du Vélo à Baincthun le 10 mai 2025.
- Campagne et forêt boulonnaise à Baincthun

EN ÉQUESTRE :

Le travail suit son cours pour ouvrir des liaisons entre la « Maison du Cheval Boulonnais » à Samer (Communauté de Commune de Desvres Samer) et les forêts de Boulogne, Écault et Hardelot, ainsi que le littoral sur la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Le budget randonnée pour l'année 2025 s'élève à 145 000 € :

- 100 000 € d'investissements pour les différents aménagements durables (comme les passerelles, ganivelles, chicanes, platelage, la pose de balisage et nouveaux panneaux de départ...) afin que les sentiers puissent être accessibles aux randonneurs une grande partie de l'année,
- 45 000 € de fonctionnement pour l'entretien des sentiers et les petits travaux de réparation.

Valorisation des itinéraires cyclables et de petite randonnée

Compétente en « Petite randonnée » depuis 2009, la Communauté d'Agglo-mération du Boulonnais a pour mission de structurer l'offre de randonnée sur le territoire, de valoriser la pratique d'activités de pleine nature sur l'agglomération, mais aussi de proposer des sentiers adaptés à tous les publics (pédestre, VTT et équestre). Un flyer format A4 et une cartographie reprenant l'ensemble des QR Code des sentiers pédestres, équestres et cyclables ont été créés pour diffuser au grand public lors de manifestations.



Mise en œuvre du schéma d'accueil balnéaire et rural

La CAB et ses partenaires déclinent depuis plusieurs années une démarche d'accueil balnéaire et rural ayant pour but de valoriser de manière durable le territoire et les sites exceptionnels. Pour rappel, les enjeux dédiés sont les suivants :

- Accueillir, c'est penser à des stationnements paysagers adaptés aux flux saisonniers,
- Parcourir, c'est aménager des sentiers et des chemins pour mailler le territoire,
- Accéder, c'est créer des accès qualitatifs et sécurisés au littoral et aux plages,
- Découvrir, c'est montrer la diversité des paysages à travers un réseau de points de vue et de panneaux d'informations.

Ainsi, pour le schéma d'accueil balnéaire :

Le 7 mai 2025, a eu lieu l'inauguration des nouvelles pistes cyclables et de la requalification de l'aire de camping-car et de stationnement sur le site de la Warenne à Écault. L'agglomération a construit un site de stationnement durable et paysager, remplaçant un ancien parking non qualitatif, tout en valorisant les points de vue et leurs abords et tout en préservant la faune et la flore. Ce site peut désormais accueillir 40 véhicules légers et 27 camping-cars. L'objectif de ces aménagements est de sécuriser et de développer les pratiques de mobilité sur le territoire.

De plus, afin de valoriser les sites du territoire ayant un point de vue exceptionnel ainsi que leurs abords, l'agglomération a initié la mise en place de panneaux apportant des informations sur l'histoire, la géologie ou encore la découverte de l'environnement. Actuellement, ces panneaux se déclinent sur les sites de la Warenne, sur le site Wimereux Bon Air, le Vallon de Ningles sur Le Portel et Outreau, sur la commune de Neufchâtel-Hardelot Nord et Sud, le Fort d'Alprech et le Mont de Coupes.



Pour le schéma d'accueil rural :

Les panneaux d'information sur le schéma rural reprennent les lieux emblématiques de la commune, une cartographie du secteur avec les randonnées et les parcours VTT ainsi qu'une cartographie reprenant toute l'agglo. Plusieurs panneaux sont déjà installés : parking à côté de la mairie d'Isques, place du marché couvert à Condette, la mairie de Pittefaux, la mairie de Pernes-lez-Boulogne, parking en face de la mairie d'Hesdin l'Abbé, proche de la mairie de Conteville-lès-Boulogne. Et bientôt : à Wimille, Echinghen, Baincthun, Dannes, Nesles, Hesdigneul-lès-Boulogne.



6

RÉDUIRE L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

ACTION N° 49



CRÉER UN GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT À DESTINATION DES PARTICULIERS

ESPACE CONSEIL

Mise en œuvre du guichet unique de l'habitat — France Renov'

Afin de répondre aux sollicitations des propriétaires des 22 communes de la CAB dans le cadre de leur projet d'amélioration énergétique de leur logement, la Communauté d'agglomération du Boulonnais met à disposition de l'espace conseil France rénov' du Parc Naturel Régional, un bureau d'accueil dans ses locaux.

L'objectif des permanences est d'informer les particuliers sur les aides financières disponibles selon leur projet ainsi que de les conseiller sur les travaux les plus efficaces, et les orienter vers les interlocuteurs et dispositifs dédiés.

392 conseils ont été comptabilisés pour le territoire. Boulogne-sur-Mer représente 20 % de l'activité.

35 ménages ont été reçus en permanence à la CAB, sur les 11 permanences réalisées, ce qui représente 2 à 4 rendez-vous par permanence. À ces 35 ménages s'ajoutent les 66 accueillis à la Maison de Parc de Le Wast, ce qui porte le nombre à 101. Environ 60 % des ménages engagent des travaux suite aux conseils prodigués par le Conseiller France Rénov'. Pour la CAB, on estime à 1 070 229 € de retombées économiques sur le territoire en 2024 qui bénéficient pour la majeure partie aux artisans et entreprises du territoire.

ACTION N° 50



ABONDER LES DISPOSITIFS LOCAUX D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Actions en faveur de l'habitat privé

Dans son Plan Local d'Urbanisme adopté en 2017, la CAB y a inclus un volet habitat, faisant office de Programme Local de l'Habitat (PLH). Pour mener à bien les objectifs déclinés dans ce PLH, pour le volet logement privé, la collectivité a signé une convention de délégation des aides à la pierre avec l'État pour notamment l'instruction des dossiers et l'octroi des crédits de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Les objectifs fixés en concertation avec l'État pour l'année 2025 sont les suivants :

- 21 logements de propriétaires bailleurs (indignes, très dégradés ou Habiter mieux), 5 logements de propriétaires occupants indignes ou très dégradés,
- 75 propriétaires occupants réalisant des travaux d'autonomie de la personne,
- 177 propriétaires occupants « MaPrimeRénov' Parcours accompagné »,
- Soient 278 logements au total.

L'enveloppe déléguée 2025 est de 8 769 642 € (8 655 107 € de subventions pour travaux et 114 535 € d'ingénierie). Par ailleurs, d'autres dispositifs locaux permettent de répondre aux objectifs, ils sont déclinés dans le Programme d'Action Territorial :

- **Le PIG (Programme d'Intérêt Général) « rénovation énergétique — habitat indigne — vacance »** sur les 22 communes pour la période 2022-2026 : l'opérateur **Citémétrie** réalise les évaluations énergétiques et accompagne les propriétaires dans le montage des dossiers de demande de subvention. Les dossiers « MaPrimeRénov' Parcours accompagné » sont conditionnés à un gain de deux classes énergétiques pour les propriétaires occupants et d'au moins 35 % pour les propriétaires bailleurs, permettant ainsi d'afficher une étiquette énergétique au minimum D (sortant les logements du curseur Passoires Thermiques).
- **Une OPAH-RU sur le centre-ville de Boulogne-sur-Mer** : la CAB avec la ville de Boulogne-sur-Mer, et en partenariat avec l'État, l'Anah, la Région et Action Logement met en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain dénommée « OPAH-RU du centre-ville de Boulogne-sur-Mer » qui revêt notamment un enjeu d'amélioration de la performance énergétique des logements.



ACTION N° 51

DÉVELOPPER ET SOUTENIR LES PROCESSUS VERTS ET INNOVANTS DE GESTION DES ESPACES COLLECTIFS ET LES NOUVELLES FORMES D'HABITAT AUPRÈS DES BAILLEURS SOCIAUX

Les actions au bénéfice des bailleurs sociaux

Dans la continuité du plan de relance, la programmation du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) 2024 a permis de soutenir, par l'octroi de subventions aux organismes HLM, la rénovation énergétique des logements conventionnés de 15 ans et plus en étiquette E/F et G avant travaux, permettant d'atteindre au minimum la classe C du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) et un gain énergétique de 40 %. Pour 2024, le territoire de la CAB a ainsi instruit 47 logements en collectifs dans le cadre de ce dispositif pour un montant total de subvention de 470 500 € de l'État. Dans la poursuite de son fonds d'aide aux logements vacants PLAï, la CAB a financé la réhabilitation de 9 logements en diffus pour un montant total de subvention de 165 000 €.

ACTION N° 53

AMÉLIORER ET PROMOUVOIR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI PUBLIC



Les Conseillers en Énergie Partagés (CEP)

Les deux Conseillers en Énergie Partagés, salariés de la Fédération Départementale de l'Énergie 62, mis à disposition de la CAB poursuivent jusque fin 2025 leur accompagnement des 18 communes engagées dans le dispositif, dans leur maîtrise de leurs dépenses énergétiques. Leurs missions consistent en la réalisation du bilan énergétique à 3 ans du patrimoine communal et l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel. Par ailleurs, ils accompagnent également à la rédaction du cahier des charges, à l'analyse de devis, à la mise en œuvre d'audits énergétiques et au suivi de prestation de bureaux d'études. Ils réalisent aussi des pré-étude photovoltaïques et promeuvent les éco matériaux.

La Dotation de Solidarité Communautaire pour les Équipements communaux (DSCe)

L'article L5216-5-IV du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Ce dispositif a été mis en place à travers une **Dotation de Solidarité Communautaire pour les Équipements communaux (DSCe)** de 2017 à 2020 et renouvelée pour la période 2021 à 2026, forte de son succès. Elle est affectée aux investissements d'équipements communaux directement destinés à la population (en sont exclus les équipements internes des communes - locaux techniques ou administratifs qui n'accueillent pas directement du public). En complément de l'enveloppe annuelle dédiée, il a été proposé de mettre en place une **bonification environnementale** pour les investissements respectant des critères environnementaux (économie d'énergie, recyclage, impact sur la biodiversité, économie de CO2...).

Plusieurs projets illustrent ce dispositif :

Pernes-lez-Boulogne : construction d'une nouvelle salle communale multi-activités

- Remplacement de l'ancienne salle vétuste et très énergivore.
- Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité PMR, avec une meilleure isolation.

Demande DSCE : 18 492 € + 1 849 € de bonification environnementale.

Wimereux : requalification des quais du Wimereux, phase aménagement de l'espace public

- Optimisation des espaces publics en développement des chemins piétons et des pistes cyclables.
- Renaturation des espaces essentiellement minéraux, promouvant ainsi des espaces de fraîcheur, de détente et d'apaisement en cœur de ville.
- Sécurisation accrue des déambulations piétonnes et des flux en tout genre.

Demande DSCE : 390 384 € + 35 489 € de bonification environnementale.



Boulogne-sur-Mer : travaux de zones de stationnements perméables dans les quartiers Beaurepaire et Damrémont

- Réalisation de zones de stationnement perméables pour absorber, par écoulement, l'eau de pluie des trottoirs et des chaussées avoisinants.

Demande DSCE : 137 757 € + 13 775 € de bonification environnementale.

Sobriété énergétique

Les mesures du plan de sobriété énergétique, présenté par l'État le 06 octobre 2022, sont appliquées dans les bâtiments communautaires, afin de réduire les consommations d'énergies :

- Les consignes de chauffage sont fixées à une température de 19°C, de 6 h à 17 h en semaine avec un réduit à 17°C pour les nuits et les week-ends.
- Les horaires de fonctionnement sont adaptés selon la saison (début et fin de la saison de chauffe - octobre et mai), avec une mise en fonctionnement uniquement de 6 h à 9 h pour casser le froid et l'humidité dans les bureaux.

Les économies d'environ 10 % constatées sur la période hivernale 2023-2024 dans les bâtiments administratifs se sont maintenues l'hiver dernier.



Au Palais des Spectacles et des Congrès — l'Embarcadère

Le suivi et le pilotage des équipements par le groupement de conception-réalisation-maintenance a été mis en place dès l'ouverture au public du bâtiment et a permis de vérifier, par une consommation inférieure aux objectifs prévisionnels, la bonne conception du bâtiment.

Au Centre National de la Mer — Nausicaá

La CAB a engagé en 2025 un diagnostic énergétique de l'équipement dont les conclusions ont été rendues à la rentrée 2025. Il a permis de fixer les consommations de références de l'établissement et donnera lieu dans l'avenir à un programme de travaux, en concertation avec l'exploitant.



À la piscine-patinoire — Hélicéa

La CAB a lancé à l'été 2025 une mission de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'ombrières photovoltaïques sur environ 50 % des places de stationnement de l'équipement. À terme la production électrique sera utilisée en autoconsommation.

Au conservatoire de Boulogne-sur-Mer — CRDB

Le site de Boulogne/Mer fait l'objet depuis mars 2025 de plusieurs chantiers d'envergure :



- Rénovation complète des menuiseries extérieures pour un montant de plus de 800 000 € HT. Ces nouvelles menuiseries Bois-Alu sont d'un niveau de performance élevé (thermique et acoustique) et s'accompagnent de la mise en œuvre de stores destinés à lutter contre la surchauffe estivale.
- Changement de l'ensemble des huisseries qui dataient de 1987 pour améliorer le confort thermique et acoustique.
- Ravitaillement des façades pour éviter les infiltrations et retrouver l'identité au bâtiment.
- Construction d'un préau le long des deux façades du parking pour retrouver une dimension cour et jouer un rôle d'ombrières.

Au Parc Naturel Marin

La CAB a lancé à la rentrée 2025 la consultation pour les travaux d'extension et rénovation des bureaux du Parc Naturel Marin. Les objectifs sont de permettre à leur achèvement une diminution de plus de 50 % des consommations énergétiques du bâtiment.

À l'Hôtel Communautaire

La CAB a réalisé en 2025 la mise en peinture des terrasses du bâtiment afin d'améliorer le confort thermique dans les bureaux.

À Créamanche

La CAB a rénové en 2025 l'étanchéité de la moitié des ateliers de l'équipement pour plus de 600 000 € HT. Ces travaux ont permis de renforcer considérablement l'isolation thermique, avec mise en œuvre d'une étanchéité claire permettant d'améliorer le confort d'été.

À Haliocap

La CAB a procédé en 2025 au remplacement d'une grande partie des groupes froid de ce bâtiment, pour plus de 300 000 € HT, mettant en œuvre des équipements plus efficaces et en conformité avec les évolutions futures de la réglementation sur les fluides frigorigènes.

Aux centres équestres du Boulonnais & bureaux Armatis & centre de transfert des déchets

Ces trois opérations (en cours ou en consultation) s'accompagnent de dispositifs de récupération des eaux pluviales de 60 à 100 m³ et de dispositifs hydro économies (pour les sanitaires ou pour l'arrosage des carrières avec mise en œuvre d'un système de subirrigation).

ZOOM SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

La CAB a signé une convention d'adhésion avec l'ATMO Hauts-de-France (Observatoire Régional de la Qualité de l'Air) afin de bénéficier d'un accompagnement à la connaissance et à la compréhension des enjeux de la Qualité de l'Air.

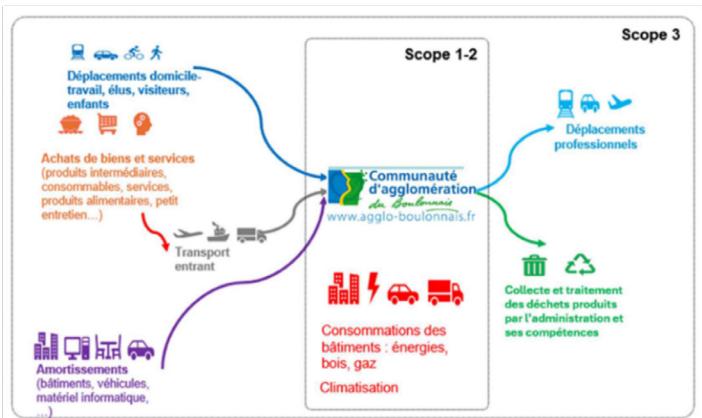


Volet Air PCAET / COT ADEME

Dans le cadre du bilan à mi-parcours de son PCAET, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a sollicité Atmo Hauts-de-France pour évaluer son volet Air et réaliser une lecture qualitative de certaines actions du Contrat d'Objectif Territorial (COT). L'analyse de l'évolution des émissions des 6 polluants PCAET et leur comparaison avec les objectifs PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques pour la période 2022-2025) met en évidence un retard sur la trajectoire de réduction des émissions des COVnM (Les composés organiques volatils non méthaniques). Néanmoins, la réduction des émissions de NOX (oxyde d'azote), de PM10 et de PM2.5 (les PM10 regroupent les particules de diamètre inférieur à 10 µm, les PM2,5 celles inférieures à 2,5 µm) permettent à la CAB d'atteindre les objectifs 2021 projetés lors de la réalisation du PCAET, et d'atteindre les objectifs 2030 pour les polluants NH3 (ammoniac) et SO2 (dioxyde de soufre). La cartographie des concentrations de l'année 2024 quant à elle montre que les valeurs réglementaires (valeurs cibles et valeurs limites) sont respectées sur l'ensemble du territoire pour les 4 polluants étudiés : le dioxyde d'azote, l'ozone, les particules PM10 et PM2.5. Les concentrations en ozone et en dioxyde d'azote respectent les futures valeurs réglementaires (2030, directive 2024/2881).

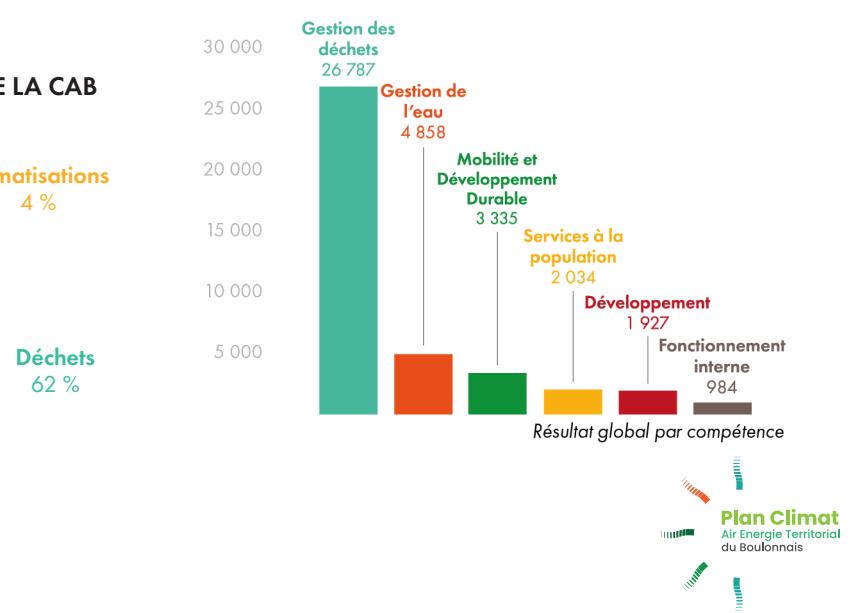
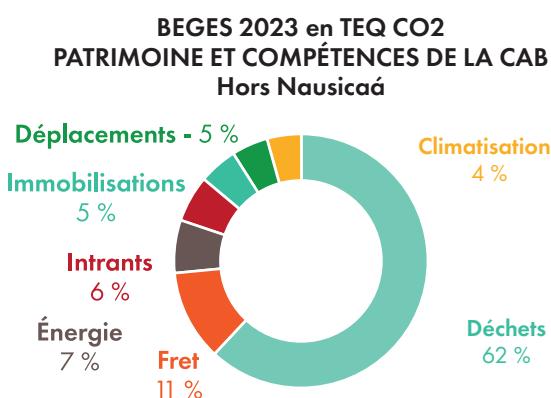
Le bilan des émissions de gaz à effet de serre : BEGES

La CAB a réalisé son BEGES réglementaire, scope 1,2 et 3 « Patrimoine et services » pour l'année fiscale 2023. Il s'agit de réaliser l'inventaire des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les activités et le patrimoine de la collectivité. Le périmètre de l'étude reprend le fonctionnement interne de la CAB et l'ensemble des services qu'elle rend à ses administrés dans le cadre de ses compétences et couvre l'ensemble des 58 bâtiments de son patrimoine. Ce bilan est un outil essiel pour comprendre l'impact environnemental des politiques communautaires et les actions à mettre en place afin de réduire l'empreinte carbone. C'est un point d'étape important pour valoriser les efforts réalisés au regard du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et du plan d'actions du COT ADEME.



Les émissions retenues pour ce bilan carbone (données 2023) sont évaluées à 68 188 Teq CO2 (Nausicaá inclus) et à 39 925 Teq CO2 hors Nausicaá. Le plan de transition pour réduire ces émissions de gaz à effet de serre s'appuie sur le plan d'actions du COT Ademe et du PCAET et sur la mise en place des actions spécifiques suivantes :

- La mise en œuvre d'un système de management d'amélioration continue de la donnée et de la réduction des consommations énergétiques
- La mesure de l'impact environnemental des événements
- La réduction de l'utilisation des produits chimiques, notamment pour le traitement de l'eau.



La formation « L'Air et moi »

L'animatrice en charge de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable à la CAB a été formée au module « L'Air et Moi » pour mieux comprendre et agir sur la qualité de l'air.

Conçu pour sensibiliser petits et grands, ce programme propose une approche ludique et interactive afin d'expliquer les causes de la pollution atmosphérique et ses impacts sur le quotidien. Animations, vidéos, livrets et quiz composent ce kit de sensibilisation qui s'adapte aux plus jeunes, l'objectif étant de donner à chacun les moyens de comprendre et d'agir.

Ainsi, dès la rentrée 2025, la thématique de la qualité de l'air sera abordée au sein des écoles du Boulonnais grâce à ce module pédagogique de sensibilisation à la qualité de l'air. L'animation, sous forme de jeux et d'expérience, va permettre de sensibiliser les petits boulonnais à l'importance de l'air qu'ils respirent chaque jour.

PARTIE 2

**LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES
RÉPONDANT À DES FINALITÉS DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**



L'ÉPANOUISSLEMENT DE TOUS LES ÉTRES HUMAINS

Permettre l'épanouissement des habitants par l'accès à la culture, aux activités artistiques est une volonté forte de l'Agglomération. Les actions de la CAB en matière de culture sont centrées sur la démocratisation des pratiques ou encore le soutien aux manifestations d'intérêt communautaire.



Le Palais des Spectacles et des Congrès, l'Embarcadère

L'Embarcadère a ouvert ses portes le week-end du 7 et 8 septembre 2024 sous la forme de portes ouvertes qui ont réuni 9 000 visiteurs et spectateurs. Entre octobre 2024 et septembre 2025, l'Embarcadère a accueilli 85 événements (spectacles, concerts et évènements d'entreprises). L'Embarcadère s'efforce de mettre en avant les artistes locaux dans ses productions propres et valorise également les saveurs et savoir-faire boulonnais. À ce titre et afin de poursuivre ses efforts en matière de développement durable, ces missions ont été confiées à des entreprises locales qui intègrent des circuits-courts et des produits locaux.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais (CRDB)

Le CRDB propose un enseignement riche et varié en musique et en danse. Il dispense ses cours sur trois sites d'enseignement à Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne et Wimereux.

Le conservatoire est une école, mais aussi un lieu de vie qui doit permettre à chacun de se réaliser. Les élus de la CAB souhaitent que le Conservatoire du Boulonnais soit un lieu ouvert et accessible au plus grand nombre, enfants et adultes, sans distinction sociale. La politique tarifaire, très attractive, reflète d'ailleurs cette volonté de démocratiser l'accès à la culture. Les familles non imposables bénéficient pour les enfants (jusque 25 ans) de l'exonération de frais de scolarité. Le Conservatoire du Boulonnais est également un lieu de ressources pour les associations culturelles et les anciens élèves (mises à disposition de salles).

La mission première d'un conservatoire est l'enseignement artistique qui est indissociable de la pratique et de la diffusion. Le CRDB développe ainsi une saison d'action culturelle qui favorise l'expérience de la scène et la rencontre du public, dans et hors les murs (auditions, cartes blanches, master classes, concerts, spectacles de danse, conférences, stages...) au plus près des communes et des habitants. Cette année scolaire 2024-2025 a été marquée par la venue d'invités de prestige et la programmation de grands événements avec les élèves en cursus diplômant et adultes (concerts du symphonique, spectacles de danse...).

Quelques chiffres clefs :

- 1 122 élèves inscrits en cursus musique et danse dont 172 en Classes à Horaires Aménagés (C.H.A.M) dans 2 collèges distincts et une école élémentaire,
- près de 2 325 élèves sensibilisés en milieu scolaire dans le cadre de l'Enfance de l'Art (Orchestres à l'école, musiciens intervenants, petits altos, petits violons, etc.),
- le conservatoire comptait 7 élèves en cycle d'orientation professionnelle (COP) en 2024,
- taux de réinscription d'une année à l'autre entre 70 et 80 %,
- environ 250 nouvelles demandes d'inscription,
- 850 h d'enseignement hebdomadaires par 54 enseignants,
- 1 200 followers sur la page Facebook.



Le Conservatoire du Boulonnais a participé au lancement de l'Embarcadère avant de s'y produire à deux reprises, en novembre pour un spectacle « Tous en choeurs » et en mai, pour « Mon corps/mon instrument », dans des configurations exceptionnelles et des jauge de 1 000 spectateurs.

Musiques actuelles

Le festival Poulaphone 2025 a accueilli un peu moins de 3 000 spectateurs pour la 2^e édition dans l'Embarcadère.

Dans ce nouveau format, le Festival réduit encore son empreinte carbone en évitant la multiplication des installations éphémères en confortant les engagements déjà effectifs : tri des déchets grâce à la présence de bénévoles et mise en conformité avec la réglementation relative aux biodéchets (bac pour le compostage des déchets alimentaire), gobelets consignés et capuchons de verre contre la soumission chimique, lumière basse consommation, éclairage solaire, incitation au co-voiturage... Les déplacements des publics représentant généralement 41% des sources d'émissions des festivals, le Poulaphone a fait le choix de demeurer un événement avant tout local grâce notamment à une communication réalisée essentiellement à l'échelle du territoire du Boulonnais, et la possibilité d'accéder au site via les transports publics de l'agglomération.



Le volet musiques actuelles de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, le Poulpa+, met aussi en avant les artistes du territoire en donnant à tous, les moyens de développer leurs projets et leur talent. Plusieurs actions ont été développées en ce sens :

- En septembre-octobre 2024, ouverture du studio de répétition tout-équipé pour les habitants de l'agglomération et accessible à partir de 16 ans, sur inscription (25€/personne/an ; gratuit pour les usagers du Conservatoire du Boulonnais) ;
- La Couveuse avec un accompagnement sur mesure pendant un an. En 2024-2025, le jury de la couveuse a donné sa chance au groupe Kayms, un trio rock boulonnais afin qu'ils fassent leurs premiers pas sur scène.
- Les workshops ou des répétitions encadrées qui permettent à des artistes de recevoir les conseils de professionnels. Cette année, l'artiste Gia et le groupe des Bowling Guys ont été retenus.
- Les ateliers du Poulpa+ sont quant à eux ouverts à tous les artistes du Boulonnais sur deux sessions distinctes. Chaque session couvre sa propre discipline et permet aux usagers de découvrir ou approfondir leurs connaissances et leur technicité. En 2024-2025, une vingtaine de jeunes talents ont ainsi pu s'initier à la fabrication de pédale DELAY sous les conseils de professionnels de la société Fuzzzone (mars 2025) et à l'image scénique grâce à la chanteuse-styliste Thérèse (26 avril 2025).
- Une masterclass accueille également chaque année les volontaires. En septembre 2025, Omar Ek proposait un travail sur Ableton, un logiciel musical, et des échanges et conseils professionnels autour de la carrière d'artiste.
- Une capsule vidéo réalisée en mai 2025, a permis cette année de mettre en avant un artiste local et électro Neïte, accompagné du DJ professionnel, Walter Mecca.

Enfin, le Poulpa+ a également accompagné l'artiste Durhie lors de la sortie de son dernier album en organisant avec le concours de la FNAC, une release party le 14 juin 2025 sur la place de la rue Faidherbe. À cette occasion, l'artiste a pu se produire et présenter ses nouvelles chansons, lors d'un mini-concert gratuit.

Le Printemps de la Danse

Le Printemps de la Danse s'inscrit dans une démarche d'accès à la culture pour tous. Chaque année, lors du week-end de l'Ascension, le festival du Printemps de la Danse propose des spectacles de danse plein air dans différentes villes de l'agglomération, en allant à la rencontre des habitants. Cette approche permet de démocratiser la découverte artistique de cette discipline, en offrant des représentations gratuites et accessibles, dans des lieux du quotidien parfois éloignés des grandes salles de spectacles.

Ainsi, le Printemps de la Danse contribue à renforcer le lien social, à réduire les inégalités culturelles et à soutenir la vitalité artistique locale, tout en limitant les déplacements grâce à une relation de proximité.

En 2025, le Printemps de la Danse a souhaité faire la part belle aux histoires individuelles et aux histoires de groupes en présentant plusieurs spectacles qui ont réunis près de 1 200 spectateurs sur l'ensemble du week-end :

- La compagnie Pyramid et les danseurs du spectacle de Hip-Hop « Trajectoires », ont présenté aux spectateurs de la base nautique de Neufchâtel-Hardelot, le récit de leurs parcours, leurs doutes, leurs espoirs et la difficulté pour de jeunes hommes issus de banlieue à devenir danseurs professionnels (représentation le jeudi 29 mai à 17 h).
- Le 29 mai à 22 h, la place Dalton de Boulogne-sur-Mer s'est enflammée grâce au tango de la compagnie Bilbobasso. « Amor » raconte la vie d'un couple tout au long de leur histoire, de leur mariage à leur rupture. Cette scène de ménage dansée est rendue encore plus explosive par la production d'un spectacle pyrotechnique.
- Enfin, le 30 mai à 21 h et le 31 mai à 17 h, les spectateurs du parc Mont Soleil d'Outreau ont pu assister à « Mirage » de la compagnie Dytik. « Mirage » relate avec dynamisme la vie d'exclus et de marginaux. Il invite le spectateur à prendre place au sein de ce groupe en terminant cette représentation par une danse collective où les habitants peuvent aller à la rencontre des artistes.

À l'occasion de la représentation du vendredi 30 mai, un village avait été installé au cœur du parc pour que le public puisse se restaurer et profiter en ce début de soirée, d'une première partie composée d'un DJ set.





LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

Pour créer du lien et assurer un juste partage des richesses, la Communauté d'agglomération du Boulonnais accompagne les habitants pour lutter contre toutes les formes de précarité et de discrimination. Plusieurs dispositifs permettent également aux publics en difficulté d'accéder à l'emploi, aux soins, et d'améliorer leur intégration dans la société.

Le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Dans le cadre du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qu'elle anime, la CAB met en place un vaste programme de sécurité routière, décliné tout au long de l'année :

- sensibilisation aux risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants au volant avec la distribution gratuite d'éthylotests pour les fêtes de fin d'année, la multiplication d'opérations « Sam, capitaine de soirée » dans les événements festifs de type Poulaphone, Festival de la Côte d'Opale, fête de la musique, soirée d'intégration des étudiants...;
- apprentissage vélo à l'aide de draisiennes pour les 3-6 ans dans les accueils de loisirs (plus de 180 enfants accompagnés durant l'été 2025) ;
- pièce de théâtre interactive « Les clowns de la route » (1 075 élèves accueillis en octobre 2024) et challenge prévention routière pour plus de 1 000 élèves de CM2 ;
- sensibilisation aux risques liés à la vitesse excessive au volant (déploiement de panneaux indicateurs de vitesse dans six communes de l'agglomération en 2025) ;
- mise à jour des connaissances du code de la route pour les séniors avec une conférence, une mise en situation ainsi que des tests auditifs et visuels.



La Communauté d'agglomération du Boulonnais, en partenariat avec les associations ADATEEP et Prévention Routière, sensibilise le grand public lors de la tournée des plages (quiz, tests, lunettes à effet alcoolémie...) et intervient dans les collèges et les écoles primaires pour des exercices d'évacuation d'autocar (2 000 bénéficiaires sur l'année scolaire 2024/2025) et des animations de prévention routière.

Une nouvelle campagne « Bien vu avec la CAB » qui s'adresse aux usagers de la route et aux adeptes des mobilités douces a permis la sensibilisation de près de 6 000 personnes au cours du dernier trimestre 2024.



Soutien financier à l'association Récup'tri

Récup'Tri basée à Saint-Léonard met le pied à l'étrier à des personnes éloignées de l'emploi par une activité économique de collecte de déchets et de tri.

L'aide de la CAB permet à l'association d'assurer sa mission de réinsertion auprès de cinquante personnes éloignées de l'emploi. L'enjeu est de redonner à des personnes exclues du marché du travail une activité professionnelle et d'enclencher ainsi des parcours vers l'emploi en levant certains obstacles d'ordre social et professionnel.

L'Atelier Santé Ville

L'Atelier Santé Ville (ASV), porté par la CAB, est l'outil de référence d'animation du volet santé du Contrat de Ville (axe « Quartiers de l'émancipation »).

Il a permis en 2024 de mener des actions de prévention directement dans les quartiers avec et pour les habitants sur l'alimentation. Les habitants ont été invités à un concours de recettes de pique-nique, à participer à la conception d'un jeu vidéo... et les professionnels ont bénéficié d'une formation sur les facteurs de risques et de protection du diabète.

La Mutuelle Santé Solidaire du Boulonnais

La CAB continue de suivre la démarche et d'accompagner les habitants dans la défense et la valorisation de leurs intérêts auprès de l'opérateur retenu, APREVA qui a rejoint le groupe « AÉSIO » au 1^{er} janvier 2021. Le nombre de personnes couvertes par le contrat est de 1 802 (chiffres arrêtés au 31/12/2024).

Soutien à l'Association Mission Insertion Emploi (AMIE) du boulonnais

La CAB soutient l'AMIE du Boulonnais qui est l'outil territorial emploi et insertion. L'association fédère de nombreux programmes et de nombreux acteurs au cœur du quartier du Chemin vert et au plus près des besoins dans les communes. L'AMIE accompagne les structures de l'économie sociale et solidaire et les personnes pour lesquelles elles représentent une solution de réinsertion sociale et professionnelle.

Contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 »

Le contrat de ville de l'agglomération boulonnaise « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 » est piloté par la CAB. Conclu pour une durée de 6 ans, il comporte un nouvel axe, celui des transitions. La programmation 2024 a permis de mobiliser près de 1 030 000 € de l'État au profit des quartiers de la politique de la ville. Les actions concrètes qui sont menées en direction des habitants se répartissent comme suit selon les axes prioritaires :

AXES	NOMBRE DE DOSSIERS
Quartiers de plein emploi	16
Quartiers d'adaptation aux transitions	4
Quartiers de l'émancipation	44
Quartiers plus sûrs et plus ouverts	7
	71

Parmi cette programmation, certaines actions méritent d'être mises en valeur :

- Les actions portées l'Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais sont particulièrement remarquables. « Choisis ton avenir » vise à informer les demandeurs d'emploi sur les métiers en tensions et les secteurs qui recrutent. Avec « L'emploi dans nos quartiers », l'AMIE repère les publics directement dans les quartiers prioritaires pour les sensibiliser sur des problématiques qui sont des freins à l'emploi (santé mentale, hygiène corporelle...). Elle les remobilise en leur permettant d'acquérir une posture pour réussir et porter un projet de retour à l'emploi.
- D'autre part, les actions parentalité et santé portées par les centres sociaux du Boulonnais répondent pleinement aux problématiques des habitants des QPV.

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

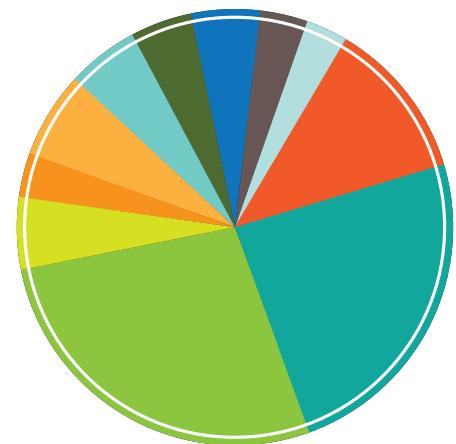
Le compte administratif de la Communauté d'agglomération du Boulonnais atteint un peu plus de 103 M€ en 2024, dont environ 69,5 M€ pour les dépenses de fonctionnement et 33,5 M€ pour l'investissement.

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT

Traitemen, valorisation et collecte des déchets ménagers	19 796 209 €
Transports urbains	14 857 018 €
Mobilité et développement durable	752 276 €
Promotion tourisme, Centre National de la Mer et plaisance	3 007 400 €
Culture	5 159 100 €
Contingent incendie	3 648 106 €
Interventions économiques	2 492 215 €
Sport	3 055 488 €
Développement solidaire	1 831 700 €
Urbanisme et aménagement du territoire	1 917 221 €
Patrimoine naturel	936 638 €
Aires d'accueil	159 709 €
Logement	1 663 818 €
Fourrière animale	271 211 €
Enseignement supérieur	70 426 €
Espaces verts	109 865 €
Voiries, aménagement urbain	217 104 €
Crématorium	36 595 €
Administration générale	5 270 880 €
Assemblée locale	889 633 €
Communication	1 031 610 €
Eau	441 870 €
Assainissement	1 310 460 €
Eaux pluviales	549 795 €
	69 476 346 €

Poids des politiques publiques - Dépenses de fonctionnement et leur affectation aux grands services d'écologie urbaine

- Promotion Tourisme & Centre National de la Mer & Plaisance 4 %
- Sport 4 %
- Contingent incendie 5 %
- Culture 7 %
- Interventions économiques 4 %
- Administration générale 8 %
- Transports urbains 21 %
- Traitement valorisation et collecte des déchets ménagers 29 %
- Divers 12 %
- Développement solidaire 3 %
- Urbanisme et aménagement du territoire 3 %

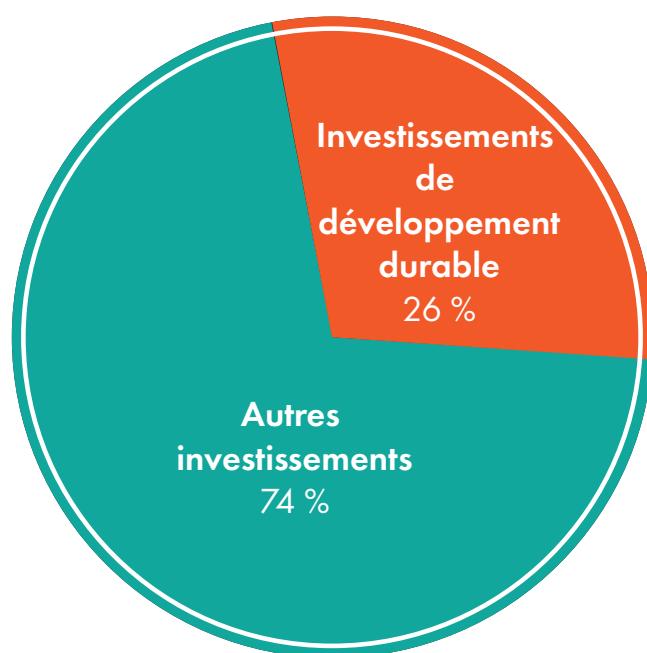


Ce graphique montre que la collectivité consacre plus de 50 % de son budget à ses grands services publics d'écologie urbaine (transports-mobilité, traitement des déchets, eau, assainissement), sur la seule valorisation des dépenses directes.

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN INVESTISSEMENTS

Transports urbains	1 397 672 €
Centre National de la Mer	3 704 740 €
Sport	233 409 €
Patrimoine économique (Bâtiments et zones)	11 298 437 €
Salle de spectacle	9 499 770 €
Centre de tri + déchetteries	217 775 €
Aménagement urbain	987 042 €
Administration générale	272 975 €
Autres	471 288 €
Eau	418 454 €
Assainissement	924 020 €
Lutte contre les inondations	729 407 €
Collecte	1 797 738 €
Conservatoire de musique	197 097 €
Eaux pluviales	790 654 €
Plaisance	570 417 €
	33 510 895 €

Part du développement durable⁽¹⁾ sur les investissements 2024 en maîtrise d'ouvrage



(1) Investissements dans les grands services publics d'écologie urbaine, dans la rénovation/transition énergétique, ou la valorisation du patrimoine naturel.



Communauté d'agglomération
du **Boulonnais**
www.agglo-boulonnais.fr

Communauté d'agglomération du Boulonnais

1, boulevard du Bassin Napoléon
B.P. 755
62321 Boulogne-sur-Mer CEDEX

Tél : 03 21 10 36 36
contact@agglo-boulonnais.fr

WWW.AGGLO-BOULONNAIS.FR